



Rapport de la conseillère en développement

Melissa Kaestner

Septembre 2008

Sommaire

A. Exposé général	Page 1
B. Historique chronologique des activités	Page 2
C. Le bureau du FCRC	Page 3
D. Rapport de gouvernance	Page 4
E. Recrutement de membres	Page 5
F. Ressources humaines	Page 6
G. Relations avec les gouvernements	Page 6
H. Relations avec le secteur privé	Page 8
I. Subventionnaires actuels	Page 9
J. Subventionnaires possibles à court terme	Page 9
K. Futurs subventionnaires	Page 10
L. Processus de subvention pour les stations	Page 10
M. Soutien externe	Page 11
N. Marketing et Communications	Page 11

Annexes

1. À propos du Fonds
2. Sommaire de gouvernance
3. Priorités des programmes
4. Comité de gouvernance
5. Comité des finances
6. Comité de sélection
7. Formulaire de demande de subvention (en anglais seulement, pour le moment)
8. Directives concernant le prochain appel de propositions

A. Exposé général

The **Community Radio Fund of Canada/Le Fonds canadien de la radio communautaire (CRFC/FCRC)** a été une création en évolution depuis l'automne de 2004. À partir d'un groupe de personnes intéressées, en passant par la création d'un comité de réalisation, jusqu'à la formation d'un conseil d'administration fondateur et l'embauche de personnel contractuel, l'aventure de quatre ans qui nous a menés où nous sommes présentement a été tout à fait palpitante. Et ce n'était qu'un début. Le FCRC s'apprête à élire son premier conseil d'administration et à lancer son premier appel de demandes de subventions.

Le FCRC a été créé par trois associations représentatives de radios communautaires : ***l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires (NCRA/ANREC)***, ***l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada)*** et ***l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)***. Au sein de chacune évoluaient des individus engagés qui, entre autres activités, ont travaillé ensemble à faire des recherches, discuter des enjeux, faire du lobbying auprès des autorités gouvernementales et faire des propositions aux diffuseurs privés.

Ces trois associations, ces « trois amigos » pourrait-on dire, ont investi beaucoup de temps, d'énergie et de ressources dans la création du FCRC, qui souhaite remercier cordialement les personnes suivantes qui se sont dévouées de façon particulière au cours de l'évolution de ce grand projet : Martin Bougie, François Coté, Charles-Eugène Cyr, Brigitte Duchesneau, Julie Foret, Lucie Gagnon, Melissa Kaestner, Evan Light, Lydia Masemola, Mark McLeod, Candace Mooers, Roger Ouellette, Serge Paquin, Magalie Paré, Shelley Robinson, Anderson Rouse, Chad Saunders, Rob Schmidt, John Harris Stevenson, Tristis Ward, et Freya Zaltz.

Le travail préparatoire à la création du FCRC a commencé par la création de comités au sein des associations fondatrices et par des communications ad hoc entre ces comités. À mesure que le projet grandissait, la nécessité d'une approche plus structurée s'est faite de plus en plus sentir. Au printemps de 2006, les trois associations se mirent d'accord sur la création du *Comité de mise en oeuvre du Fonds/Fund Implementation Committee (le CIF)*, dont les travaux commencèrent effectivement à l'automne de 2006. Le FCRC fut constitué en novembre 2007 et son CA fondateur comprenait deux membres de chacune des associations fondatrices, à titre d'administrateurs. Deux de ces administrateurs démissionnèrent au début de l'année 2008 et les autres, c'est-à-dire François Coté (ARC du Canada), Charles-Eugène Cyr (ARCQ et CFIM, Iles-de-la-Madeleine), Roger Ouellette (ARC du Canada), and John Harris Stevenson (NCRA et CHUO Ottawa) demeurèrent en poste à titre d'administrateurs fondateurs. Cependant, Martin Bougie (ARCQ) a agi au nom de Charles-Eugène Cyr. Au fil de l'année et à mesure que la tâche devenait de plus en plus administrative, je fus amenée à accomplir le gros du travail, à titre de conseillère en développement. J'ai travaillé en étroite collaboration avec François et John au cours de l'été dernier, de même qu'avec Serge Paquin (ARC du Canada) et Kevin Matthews (NCRA). Kevin se joindra au CA du FCRC cet automne, à titre d'administrateur de droit, de même que François et Martin.

Le rapport qui suit fait état du travail accompli durant les quatre dernières années ainsi que des événements qui se sont déroulés depuis avril 2008, date à laquelle je suis entrée en fonction à titre de conseillère en développement. Je n'ai pas fourni les détails complets sur certains sujets pour des raisons de clarté et de concision mais toute personne désirant plus d'information pourra s'adresser soit à moi, soit aux autres personnes mentionnées ci-dessus. Permettez-moi de souligner aussi que la plupart des documents fournis en annexe sont à l'état de brouillons. Ils seront éventuellement finalisés et approuvés par le conseil d'administration du FCRC nouvellement élu.

Cordiales salutations aux bonnes gens mentionnées ci-dessus et à tous les membres, en souhaitant au Fonds canadien de la radio communautaire une première année pleine de belles réalisations.

Melissa Kaestner

B. Historique chronologique des activités

2004	
Automne	L'idée d'un fonds est proposée au CRTC à une audience traitant de la radio par satellite payante.
Novembre	Les trois associations entament leurs discussions ainsi que des réunions avec des diffuseurs privés.
2005	
Juin	Le CRTC approuve des licences de radio par satellite par abonnement, comprenant une petite contribution aux 3 associations/Fonds provenant d'une des compagnies, XM Canada.
Octobre	Les trois associations rencontrent du personnel du CRTC et de Patrimoine Canada en vue de définir les meilleures structures et pratiques susceptibles d'engendrer un soutien et un financement gouvernemental.
Novembre	Les trois associations consolident leur partenariat et identifient les grandes priorités et les tâches reliées au développement d'un fonds national ainsi que les méthodes de communications internes et externes
2006	
Mars	Les trois associations et plusieurs membres envoient des lettres au CRTC visant la révision des politiques concernant la radiodiffusion commerciale. Elles rencontrent aussi des représentants de Patrimoine Canada concernant la première proposition du FCRC.
Juin	Les trois associations se présentent à une audience du CRTC concernant la révision des politiques sur la radiodiffusion commerciale. Rencontre aussi avec la sous-ministre de Patrimoine Canada, Judith Laroque, pour lui présenter le FCRC et lui soumettre une demande de subvention.
Juin à octobre	Les trois associations rencontrent divers ministres et des représentants de Patrimoine Canada pour demander des fonds de développement destinés à lancer le FCRC.
Automne	Les trois associations forment le Comité de mise en oeuvre (CIF) du Fonds. De plus, Patrimoine Canada informe les associations qu'aucun soutien financier ne sera accordé mais que l'organisme s'engage à s'informer davantage du secteur de la radio communautaire.
Automne/hiver	Le CIF participe à plusieurs réunions avec des députés et des sénateurs, dont Maka Kotto (PQ) Charlie Angus (NPD), Andy Scott (Libéral) et Gérald Comeau (PC)
Décembre	Le CRTC annonce les résultats de la révision des politiques sur la radiodiffusion commerciale qui comprend une politique révisée concernant les contributions au développement de contenu canadien (anciennement, développement de talents canadiens).
2007	
Février	Le CIF amorce son processus de constitution, mettant l'accent sur l'élaboration d'une structure et la finalisation des règlements administratifs.
Avril	Le CIF fait des démarches afin de rencontrer les représentants de Astral Media à propos de l'achat de Standard Radio.

Mai	Les trois associations représentent la radio communautaire et le FCRC au Comité parlementaire sur Patrimoine Canada. Elles rencontrent également tous les commissaires du CRTC afin de discuter avec eux des problèmes et des solutions en matière de radio communautaire.
Juillet	Patrimoine Canada annonce son intention de conduire une étude sur le secteur de la radio communautaire et lance un appel d'offres.
Août	Le CIF se présente aux audiences du CRTC sur la fusion Astral/Standard et encourage Astral à soutenir le secteur de la radio communautaire et à travailler de concert avec les trois associations.
Octobre	Le CIF accepte la proposition d'Astral pour la gestion de deux programmes de subventions totalisant 1,4 millions (200 000 \$ par année pour sept ans). Le CIF accepte de communiquer directement avec le CRTC en cette matière.
Novembre	La demande de constitution (incorporation, selon Industrie Canada) est soumise à Industrie Canada. Le processus de recrutement des futurs membres du CA est mis en oeuvre.
Decembre	Le CIF soumet sa proposition finale au CRTC concernant la gestion des deux programmes d'Astral Media.
2008	
Janvier	CTV Globemedia s'enquiert auprès du FCRC à propos de la gestion d'un programme subventionnaire orienté vers la diversité, lors de la phase de développement d'une demande de licence radiophonique. Aussi, le CIF se présente à l'audience annuelle du CRTC sur l'industrie et y discute de problèmes et des solutions concernant le secteur communautaire et le FCRC.
Février	Le CIF et le CA du FCRC engagent par contrat Melissa Kaestner à titre de conseillère en développement.
Mars	Rogers Broadcasting s'adresse au FCRC concernant la gestion d'un programme de subventions orienté sur la diffusion de nouvelles.
Avril	Le FCRC ouvre ses bureaux à Ottawa et y installe ses nouveaux employés contractuels. Le CRTC approuve le partenariat entre le Fonds et Astral, et certifie le FCRC en tant que bénéficiaire admissible au programme de subventions intitulé Canadian Content Development Benefits Contributions.
Avril/mai	Le Comité des candidatures est formé (François Coté, John Stevenson et une troisième personne de source externe, TBD). Le recrutement de membres bat son train.
Juin	Le FCRC se présente à une audience du CRTC concernant des demandes de licence de CHUM et Rogers, dans le but d'y discuter de potentiels programmes de subventions.
Juillet/août	Le Comité des candidatures finalise la liste des candidats au CA sélectionnés et planifie les premières élections au CA lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA).
Septembre	AGA et Réception

C. Bureaux du FCRC

Présentement, les bureaux du FCRC sont offerts gracieusement par ARC du Canada, qui avait un espace disponible et l'a mis à sa disposition. Au fil de la croissance du FCRC, ses ressources lui permettront d'acquérir ses propres locaux, ou à tout le moins d'être en état de payer un loyer. ARC du Canada partage aussi sa connexion à Internet, son télécopieur et ses fournitures de bureau de base. De son côté, le NCRA/ANREC nous pourvoit en fournitures et nous offre l'usage de son télécopieur/scanneur. Le FCRC a une ligne téléphonique et un ordinateur portable.

D. Rapport de gouvernance

Règlements administratifs : Les Règlements administratifs du FCRC, version 2007, sont disponibles dans le site Internet temporaire du Fonds, depuis le printemps de 2008. Au cours des deux derniers mois, les règlements administratifs ont été traduits en français mais une version bilingue récente n'a pas encore été mise en ligne pour les raisons suivantes: premièrement, quelques questions de terminologie française doivent être soumises au CA avant que cette version ne soit considérée finale; deuxièmement, nous avons trouvé quelques erreurs dans la version anglaise. Il incombera donc au nouveau CA de proposer des amendements aux Règlements administratifs et d'en finaliser la traduction. Il est probable que les amendements seront finalement approuvés à la prochaine Assemblée générale annuelle (AGA).

La gouvernance en bref : J'ai écrit un bref exposé de la gouvernance, mettant en évidence les problématiques structurelles découlant des règlements administratifs, telles que la composition du CA et les descriptions des comités. J'y ai inclus d'autres renseignements tels qu'une vue d'ensemble des priorités des programmes de subventions et les considérations fondamentales régissant tout processus de sélection. La plupart de ces renseignements ont été disponibles mais les énoncés sont maintenant plus complets et ils ont tous été traduits.

Comité des candidatures : Le mandat du Comité des candidatures et le processus d'élection sont énoncés dans les règlements administratifs. Bien que ce comité relève du nouveau CA, le CA fondateur s'en est inspiré pour procéder à l'élection du premier CA et a formé son propre comité. François Côté et John Stevenson en étaient membres et Erin Barnhardt, de l'organisme Ontario Council of Folk Festivals, s'est jointe à eux à titre de membre externe. Elle avait été chaudement recommandée pour son expérience des CA et des organismes sans but lucratif et elle s'est avérée la personne toute désignée pour jouer ce rôle, d'autant plus qu'aucun d'entre nous ne la connaissait ou n'avait aucun lien avec elle ou son organisme.

Le premier appel de candidatures fut lancé par l'entremise des trois associations en décembre 2007. En plus, un formulaire de proposition de candidature fut inclus dans l'envoi postal de la campagne de recrutement de membres, en avril et mai 2008. Les membres ont soumis des candidatures jusqu'en juin. Il y eut ensuite un processus de délibération qui dura environ six semaines, compte tenu des périodes de vacances des membres du Comité. En bout de ligne, le Comité recommanda de ne combler que cinq postes au CA sur un total possible de neuf à la première élection, pour deux raisons. Premièrement, le Fonds ne dispose que de budgets très limités à affecter aux déplacements et aux autres dépenses liées aux activités de ses administrateurs. Deuxièmement, il a été jugé qu'un nombre restreint d'administrateurs serait plus facilement gérable dans la première année d'opération du Fonds. Le nouveau CA pourra procéder à l'élection partielle d'un à quatre nouveaux administrateurs durant l'année, s'il le juge à propos.

Autres comités : Après considération de ce que sont de bonnes pratiques de gouvernance au sein d'organismes sans but lucratif, le CIF a proposé la création d'un Comité des finances et d'un Comité de gouvernance. Les énoncés de principes en sont inclus dans une annexe aux présentes. De même, les énoncés du Comité des candidatures apparaissent en annexe.

Admissibilité à l'adhésion et aux subventions : Les trois associations ont toujours considéré que les organismes admissibles à recevoir des subventions du FCRC sont les stations qui détiennent une licence de radio communautaire du CRTC ainsi que les associations qui les représentent. Il a été question dans le passé d'y inclure les stations détenant une licence de radio autochtone. Après de nombreuses discussions et recherches, il a été conclu que le travail sur cette question ne pourra pas avancer sans que ces diffuseurs soient présents aux délibérations, les trois associations fondatrices n'ayant que peu ou pas de représentation autochtone ni de connaissances de ce secteur particulier de la radiodiffusion. Il a aussi été question des subventions existantes, disponibles pour les stations autochtones, et des implications liées au fait de recevoir ou non ces subventions. En raison du manque d'information et de la haute importance d'une représentation des diverses instances du secteur de la radiodiffusion autochtone, il a été décidé confier ce débat au nouveau CA.

Il a aussi été question des stations qui ne détiennent pas encore de licence et qui souhaiteraient être considérées admissibles. Il s'agit là d'une question difficile puisque chacune des associations fondatrices a des membres qui sont en instance de demande de licence. Mais considérant qu'en tant qu'associations, et à titre de Fonds, nous ne pouvons présumer qu'une licence sera accordée, il nous a été impossible de trouver une solution à ce problème. Pour l'heure, seules les stations qui détiennent une licence sont admissibles.

En ce qui a trait à l'admissibilité à l'adhésion au FCRC, des programmeurs individuels et des stations non licenciées se montrés intéressés à adhérer au Fonds. C'est une question qui devra être traitée par le nouveau CA, dans le cadre d'une détermination de ce que signifie fondamentalement une adhésion. Dans l'état actuel des choses, les stations qui souhaitent faire une demande de subvention ne sont pas obligées d'adhérer au FCRC. Cependant, il y a eu au cours des derniers mois des commentaires suggérant que cela devrait être changé et que toute station devrait adhérer au FCRC avant de pouvoir faire une demande de subvention.

Le nouveau CA devra aussi se pencher sur la question de savoir si toutes les demandes devront provenir uniquement de stations et d'associations ou si des programmeurs individuels et autres entités similaires pourraient être également admissibles. Le prochain appel de propositions des programmes Astral permet les demandes provenant de programmeurs individuels, bien qu'on exige qu'elles soient liées à une station ou une association.

Finalement, il y a eu des discussions préliminaires informelles concernant la possibilité d'étendre le mandat du FCRC à d'autres formes de médias communautaires, tels que la télévision. Cela n'aurait aucun impact sur les sommes reçues et redistribuées par le FCRC relativement à la radiodiffusion mais on n'a pas abordé le sujet de la redistribution d'autres formes de financement ni des responsabilités qui incomberaient au FCRC si cette possibilité s'avérait. Néanmoins, cela met en exergue des questions intéressantes et laisse présager de nouvelles possibilités. Bien que le nouveau CA ne pourra probablement pas aborder cette question dans sa première année d'activité, il pourra en tenir compte dans son processus de définition du statut de membre, lorsque viendra le temps d'envisager l'adhésion possible d'entités qui ne sont ni des diffuseurs ni des associations représentantes.

E. Recrutement de membres

J'ai commencé à recruter des stations au mois d'avril 2008. J'ai accordé une attention particulière aux stations membres des trois associations fondatrices en raison de la plus grande disponibilité des données destinées à les contacter. Durant la transition printemps-été, j'ai été en mesure d'étendre mes sollicitations aux stations non membres d'associations et c'est avec joie que j'ai constaté qu'il y en a quelques-unes qui s'inscrivent dans cette catégorie. Il est à espérer que le FCRC leur permettra

de connaître les organismes ARC du Canada, ARCQ ou NCRA/ANREC et qu'il adhéreront à l'un d'entre eux.

En date de 26 septembre dernier, nous avons 55 membres. La liste des membres apparaît dans tous les sites Internet gérés par le FCRC.

F. Ressources humaines

Conseiller en relations publiques : En 2006, le CIF consacrait beaucoup de temps et d'énergie à rencontrer divers représentants gouvernementaux susceptibles de soutenir le FCRC. Le CIF espérait ainsi obtenir un financement initial pour le FCRC de la part de Patrimoine Canada et par ricochet le faire valoir auprès du CRTC qui s'affairait à l'époque à réviser sa Politique sur la radiodiffusion commerciale et à examiner les fusions médiatiques annoncées. Au même moment, les associations francophones sollicitaient une reconnaissance provinciale et fédérale du rôle des médias communautaires.

Dans le but d'établir le plus grand nombre de contacts et de provoquer des réunions, les trois associations ont retenu les services de M. Jacques Bélanger à titre de conseiller en relations publiques qui, entre autres occupations, a été attaché de presse francophone de M. Ed Broadbent. Jacques nous a obtenu quelques rencontres à Ottawa, y compris avec le sénateur Conservateur Jim Abbott. Il a aussi tenté de nous obtenir des rencontres avec des leaders du Québec, mais malheureusement sans résultat. En fin de compte, les associations n'avaient pas les budgets requis pour garder Jacques comme conseiller en relations publiques mais le travail qu'il a accompli pour faire connaître le FCRC a été fort apprécié.

Conseillère en développement : En 2007, le CIF en est arrivé à la constatation que le FCRC avait franchi une étape en termes de travail quotidien à accomplir et de l'énergie requise pour y arriver. L'engagement des associations avait déjà duré trois ans et son poids se faisait sentir. Plusieurs changements au personnel et aux CA de chacune rendaient la cadence difficile à suivre. Les associations pouvaient s'acquitter du lobbying mais le travail quotidien de "cuisine" devenait difficile à entreprendre et mener à terme. De plus, la demande de constitution du FCRC ayant été déposée, il était difficile d'imaginer comment les bénévoles du CIF pourraient gérer un siège social national tout en demeurant impliqués dans leurs associations respectives. Par conséquent, le CIF a décidé de retenir les services d'un conseiller en développement pour franchir la prochaine étape et implanter le siège social du Fonds.

J'étais intéressée par ce contrat, au même titre que Serge Paquin. Je faisais partie à l'époque des administrateurs fondateurs et j'ai démissionné de mon poste et travaillé en collaboration avec Serge à l'élaboration d'une proposition conjointe. Le CIF a examiné la possibilité de lancer un appel d'offres public mais lorsque Serge et moi avons manifesté notre intérêt il a été décidé d'évaluer d'abord notre proposition. Étant donné que le Fonds venait tout juste d'être constitué et qu'il avait reçu sa première contribution d'Astral Media, et considérant le fait que le temps pressait et qu'il manquait de ressources pour initier du nouveau personnel, le CIF fut content et soulagé d'accorder la priorité à une proposition interne. Serge et moi avons soumis notre proposition au CIF et au CA fondateur en janvier 2008 et il a été approuvé en février. Cependant, entre le moment où notre proposition conjointe a été soumise et sa date d'entrée en vigueur en avril, le CIF et le CA en sont venus à la conclusion que, vu la nature et la portée du contrat, il valait mieux qu'une seule personne y consacre tout son temps plutôt qu'il soit partagé entre deux intervenants. Serge a décidé de se désister et le contrat m'a été accordé d'emblée. Serge nous a fait part de sa disponibilité concernant tout contrat en sous-traitance et le FCRC lui en est reconnaissant.

G. Relations avec les gouvernements

Patrimoine Canada : Tel que mentionné à plusieurs reprises dans ce rapport, des efforts considérables ont été déployés pour obtenir un soutien de Patrimoine Canada. Bien que plusieurs réunions aient été tenues entre divers représentants des trois associations et ceux de Patrimoine Canada, les efforts ne furent consolidés et concrétisés qu'après une rencontre entre le CIF et la Sous-ministre Judith Laroque, en juin 2006. Cette rencontre s'est très bien déroulée, ce qui a donné au CIF

de bonnes raisons de croire que la structure envisagée et les besoins financiers exprimés étaient raisonnables et possibles. Cependant, le CIF a reçu des lettres de suivi indiquant que le ministère ne s'engagerait pas à nous soutenir parce qu'il n'y existait pas de programme susceptible de gérer ce soutien. Le CIF a répliqué en disant qu'il comprenait l'inexistence de programme mais qu'il ne sollicitait qu'un financement de départ minime qui pourrait lui être accordé dans le cadre d'un fonds discrétionnaire. La réponse fut que cela n'était pas possible parce qu'aucun tel cadre n'existait mais que le ministère s'engageait à mieux s'informer de nous.

En juin 2007, Patrimoine Canada lança un appel d'offres aux organismes intéressés à mener une étude sur le secteur des radios communautaires. En fin de compte, le contrat d'étude et d'analyse fut accordé à la compagnie EKOS Consulting. Chacune des associations fondatrices est devenue membre d'un comité consultatif pour l'étude, de même que des représentants d'associations telles que Québec Association for Anglophone Community Radio, la Coalition des radios universitaires ainsi que des représentants du CRTC. Nous avons participé à toutes les étapes de l'étude, de l'élaboration du questionnaire, aux conseils à EKOS sur la manière d'aborder les stations, aux commentaires sur les deux versions préliminaires du rapport.

Les conclusions finales du rapport n'ont pas encore été publiées mais nous savons d'ores et déjà qu'il ne porte pas sur un nombre suffisant de stations et qu'il ne reflète pas avec précision l'information quantitative de notre secteur. De plus, une partie de l'information qu'il contient manque de précision à cause de l'analyse qui y a été faite des réponses indiquant "pas sûr" par rapport à "sans objet". Mais il s'agit quand même d'un point de départ en vue de la réception éventuelle de financement fédéral. Un prochain pas possible pourrait être que Patrimoine Canada accorde un contrat à un petit groupe de personnes pour réaliser des entrevues en tête-à-tête avec des représentants de chaque station avec un questionnaire plus ciblé. Lorsque la version finale du rapport EKOS sera publiée, les associations fondatrices seront en mesure de fournir plus de détails.

CRTC : Tel que mentionné dans la chronologie ci-dessus, le FCRC a été certifié par le CRTC comme bénéficiaire possible de contributions. Mais qu'est-ce que cela veut dire?

Le programme de contributions au Développement de contenu canadien (DDC) était précédemment connu sous la désignation de contributions au Développement de talent canadien (DTC). Pour bien comprendre ce que sont les contributions au DCC, il convient de lire l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-158 (paragraphe 97-128), qui est partie intégrante de « la Politique de 2006 sur la radio commerciale » . L'essentiel en est cependant décrit dans le paragraphe suivant:

« ... le Conseil estime qu'il convient d'accorder une importance plus grande au développement du contenu et à la promotion des artistes canadiens en utilisant les contributions financières des radiodiffuseurs allouées à la création d'un contenu de radiodiffusion sonore. Non seulement ces mesures favoriseront-elles le lancement et l'avancement des carrières des artistes canadiens émergents, mais elles augmenteront l'offre d'une musique canadienne de qualité dans toutes sortes de genres et inciteront les auditeurs à demander davantage de musique canadienne. De plus, elles élargiront l'offre d'un contenu de radiodiffusion de créations orales et seront assez souples pour être ajustées en fonction de la programmation et des revenus des stations. Les contributions des stations de radio au DCC sont fixées lors des demandes de nouvelles licences et de renouvellement de licences; elles sont établies sous formes d'avantages tangibles lors des transferts de propriété et de contrôle d'entreprises de radio. »

La Commission y a mentionné par la suite « un Fonds de la radio communautaire » comme bénéficiaire admissible à de telles contributions.

Il existe quelques formules de calcul destinées aux diffuseurs privés en ce qui a trait à ce qu'ils doivent contribuer, selon qu'il s'agit d'une transaction, d'une nouvelle licence ou d'un renouvellement, et l'ordre de grandeur de leur budget est pris en considération. Mais dans tous les cas, le gros de

l'argent et dirigé vers le Fonds RadioStar et FACTOR ou MUSICACTION. Le reste demeure à la discrétion des diffuseurs. Depuis de nombreuses années, les associations de radio communautaire et les stations qu'elles représentent ont tenté de s'approprier ce genre de financement, quelques fois avec succès mais la plupart du temps sans résultat. Mais maintenant que le FCRC existe, ce défi devient un peu plus facile à relever et le fait que le Fonds ait été certifié comme bénéficiaire possible par le CRTC compte pour beaucoup. Ce n'est pas tout ce que nous aurions souhaité, tel qu'un pourcentage garanti comme celui accordé à FACTOR et autres, mais nous continuons nos efforts pour que cela devienne réalité.

Lors de l'examen par le CRTC de la fusion entre Astral et Standard, le FCRC devint un bénéficiaire proposé pour les contributions d'Astral (dont on reparlera ci-dessous), le CRTC poussa plus loin son examen du Fonds en termes de gouvernance, de responsabilité et de transparence, de même que de budgets administratifs à déduire de ces contributions. Suite à un long processus qui dura six mois, impliquant des échanges de lettres et quelques réunions, le CRTC certifia le FCRC comme bénéficiaire admissible non seulement pour la transaction Astral/Standard mais aussi pour de futures transactions entre diffuseurs, ainsi que des attributions et renouvellements de licences de diffusion. (Veuillez consulter mon rapport financier pour les renseignements concernant les budgets administratifs.)

Donc, nous sommes présentement en position de travailler avec les diffuseurs commerciaux comme partenaires financiers. Mais il appartiendra au nouveau CA de s'assurer que les stations de radio communautaire ne soient pas entravées dans leur fonctionnement par ce processus, par exemple, éviter de travailler avec un diffuseur qui souhaiterait s'approprier une fréquence en FM déjà utilisée par une station communautaire non protégée diffusant à faible intensité. Pour cette raison, il serait souhaitable d'établir des principes de pratique en matière de communications, de concert avec au moins les associations qui sont représentées par des administrateurs de droit au CA du Fonds.

H. Relations avec le secteur privé

Globalement, l'établissement de relations s'est avéré un processus lent mais constant. Parmi les sociétés avec lesquelles nous sommes en rapport, on compte Astral Media, CTVglobemedia, et Rogers Broadcasting. Les détails sont exposés ci-dessous. Certaines de nos relations se sont fondées sur un intérêt véritable pour le FCRC et un désir qu'il devienne un bénéficiaire admissible aux contributions. D'autres ont été fortement encouragées par le CRTC.

Au cours des derniers mois, nous avons préconisé une approche ciblée des diffuseurs privés qui déposaient des demandes de licence au CRTC, ce qui n'a pas donné de résultats concrets à ce jour. Cependant, cette démarche a créé un effet de sensibilisation au FCRC et nous croyons qu'il faut continuer en ce sens.

La prochaine étape cruciale consistera à participer au prochain congrès de l'Association canadienne des radiof diffuseurs (CAB/ACR) en novembre 2008. Cela fournira au FCRC une belle occasion de réseautage et, compte tenu des sujets de certains ateliers, dont les media et la diffusion numériques, nous devrions avoir la possibilité de faire valoir nos points de vue aux radiodiffuseurs privés en plusieurs matières. Le CAB/ACR n'offre pas d'accès gratuit à son congrès mais nos budgets nous permettent de défrayer deux inscriptions.

Qui plus est, le nouveau CA pourrait songer à la possibilité d'adhérer au CAB/ACR comme membre associé. Bien sûr, cela peut sembler contradictoire à bien des égards mais il y a plusieurs avantages à considérer. Premièrement, le coût d'une adhésion s'élève à 750 \$ par année mais par contre le prix de l'inscription au congrès annuel baisse de 1125 \$ à 895 \$ par personne. Parmi les autres avantages, on trouve les compte-rendus hebdomadaires sur les activités du CAB/ACR, des

renseignements ponctuels d'initiés sur les nouvelles technologies de diffusion, l'accès à une grande variété de publications concernant les politiques, les prises de position et les interventions dans l'industrie, (qui pourraient par ailleurs apparaître dans les sites Web du CAB/ACR ou du CRTC), et aussi une "présentation de bienvenue" à titre de nouveau membre, qui comprend l'envoi d'un courriel de présentation à tous les membres ainsi qu'une figuration dans le Guide du congrès annuel du CAB/ACR, le tout ayant le potentiel de nous attirer du financement neuf destiné à la création de nouveaux programmes. Je ne suis pas sûre des implications négatives qu'une telle adhésion pourrait avoir pour le FCRC, les associations et les stations et je recommanderais donc à cet égard qu'on en discute à fond avant de procéder.

I. Subventionnaires actuels

Astral Media : Comme la plupart d'entre vous le savez déjà, le FCRC a trouvé son premier subventionnaire, la société Astral Media. C'est un grand soulagement que de pouvoir entamer les activités du FCRC avec ce financement important qui nous est garanti pour les sept prochaines années et qui sera affecté tant à l'administration qu'aux programmes de subventions du Fonds. On trouvera en annexe les directives qui ont été soumises à Astral et au CRTC, concernant les programmes de subventions. Elles n'ont pas encore été traduites parce qu'elles pourraient subir des changements, ce qui entraînerait évidemment la nécessité d'une approbation par Astral et le CRTC.

Les négociations avec Astral n'ont pas été faciles, il faut l'avouer. Plusieurs tentatives de contact par voie de courriel, de téléphone et de courrier postal ont été faites et grande fut notre déception de ne recevoir aucune réponse. Ce n'est qu'au moment où Serge Paquin et John Stevenson se sont présentés à l'audience du CRTC sur la fusion Astral/Standard que nous avons été entendus, presque un an après notre première tentative de contact. En fait, le CRTC a inscrit dans sa décision qu'Astral devrait envisager de soutenir notre secteur et de travailler de concert avec les trois associations pour y parvenir. Il s'agissait là d'un grand progrès puisque jamais auparavant notre secteur n'avait bénéficié d'un tel soutien de la part du CRTC qui l'a, de surcroît, inscrit dans un avis de décision.

Conséquemment, c'est Astral qui nous a contacté. Et une fois que ses représentants nous eurent rencontrés face à face et pris connaissance de notre mandat et de notre structure de gouvernance, ils nous accordèrent plus que le CRTC avait recommandé. Je pense que cela se reproduira de plus en plus à mesure que nous avancerons.

J. Subventionnaires possibles à court terme

CTVglobemedia (aussi connu sous le nom de CHUM Radio) : CHUM a invité le FCRC à faire partie de son plan de contribution au DCC, dans le cadre d'une demande de licence de radiodiffusion pour Edmonton. CHUM est le premier radiodiffuseur privé à prendre l'initiative d'inviter le FCRC durant son processus de planification et de demande de licence, plutôt que d'attendre que nous fassions les premiers pas. Un important progrès pour le FCRC. Il est à espérer que CHUM donnera le ton à bien d'autres.

La proposition consistait à gérer un « Programme de diversité culturelle en Alberta » qui assurerait un financement pour assister des stations dans le développement et l'augmentation de programmation et de diffusion, mettant de l'avant la diversité culturelle. Les stations recevraient des subventions en matière de production, d'infrastructure et de marketing, ce qui engendrerait une plus grande présence dans les communautés ainsi que plus d'occasions pour les membres de ces communautés de participer aux activités des stations de radio locales et donc la mise en ondes d'une programmation plus diversifiée.

Rogers Broadcasting : Rogers a aussi fait une demande de licence pour une station (consacrée aux nouvelles) à Edmonton, dans le cadre des mêmes audiences. En fait, leur demande faisait déjà état de leur intention de participer à la radio étudiante et communautaire, avant de s'adresser à nous en tant que secteur. Lorsque le CRTC a relancé Rogers à propos de la demande de licence, on leur a demandé de préciser ce qu'ils entendaient par « soutien au secteur communautaire » et s'ils avaient l'intention de travailler en collaboration avec le FCRC. Rogers s'est ensuite adressé à nous pour discuter de la possibilité d'établir un programme de subventions orienté vers les nouvelles et destiné à nos stations membres.

Le résultat final fut une proposition de gestion d'un « Programme d'accès aux nouvelles » qui fournirait du financement destiné à assister des stations à travers le pays dans le développement et l'augmentation de programmations de nouvelles et d'affaires publiques. Les stations recevraient des fonds pour subventionner leurs infrastructures, la formation et la production d'émissions.

K. Futurs subventionnaires

Jusqu'à maintenant j'ai parlé des possibilités de générer des revenus par l'entremise de Patrimoine Canada et des programmes du CRTC de contributions au DCC. Il y a évidemment d'autres ministères auxquels l'on peut s'adresser aux niveaux fédéral, provincial et municipal. À date, nous n'avons pas disposé de temps ou d'énergie à consacrer à l'exploration de ces possibilités. Mais le CIF a pris contact avec le ministère du Développement économique et social et les associations fondatrices francophones nous ont aidé à acquérir une reconnaissance de certains leaders provinciaux du rôle important que joue la radio communautaire pour favoriser, maintenir, engendrer et développer la culture, les arts et le patrimoine au Canada.

Une autre possibilité de financement pourrait provenir de fondations et d'organismes voués au soutien des arts et de la culture. Encoeur là, nos capacités d'élaborer des programmes de subventions sur mesure, jumelées aux services existants et potentiels que peuvent rendre nos stations, font en sorte que les possibilités sont illimitées. Il existe une liste impressionnante d'organismes, mise en ligne sur Internet par l'organisme Ontario Trillium Foundation à l'adresse :

<http://www.trilliumfoundation.org/cms/fr/links-main.aspx> et une autre par Charity Village à l'adresse www.charityvillage.com (qui pourrait servir à bien d'autres organismes sans but lucratif aussi!).

À l'heure actuelle, le FCRC n'est pas certifié comme organisme caritatif. Nos recherches indiquent qu'un organisme caritatif ne peut aider que d'autres organismes caritatifs.

Il serait avantageux de contacter ces autres fonds pour les consulter au sujet de leurs politiques et procédures en ce qui concerne la gestion de programmes de subventions.

L. Processus de subventionnement des stations

Suite à des recherches auprès de divers fonds à travers le Canada, c'est l'organisme Ontario Trillium Foundation qui m'a le plus impressionnée. En plus d'être reconnu pour sa transparence et sa responsabilité, cet organisme s'est doté d'un excellent processus de demande de subvention et de compte-rendu. Je me suis donc inspirée de leur formulaire de demande pour rédiger celui du Fonds, bien que je l'aie considérablement simplifié et que j'aie allégé les requêtes de documents afférents. Si le formulaire en annexe suscite des questions, l'on pourrait les adresser à cet organisme. J'y ai un contact, en cas de besoin.

Donc, si l'on observe ce que fait Trillium et d'autres organismes qui soutiennent la radio communautaire à travers le monde, voici en gros ce à quoi le processus pourrait ressembler:

1. En général, les stations devront remplir un formulaire de demande et le soumettre par la poste au siège social du FCRC, en y annexant toute documentation pertinente. Au fil de notre première année d'opération et à mesure que ce processus sera renforcé, le FCRC pourra faire évoluer la procédure vers la transmission par courriel. Mais pour l'instant, c'est la bonne vieille poste.
2. Les stations qui recevront du financement devront signer un accord de subvention décrivant le mode de distribution des fonds ainsi que les exigences de reddition de comptes.
3. Les compte-rendus se feront en deux volets; le premier à mi-chemin dans le déroulement du projet ou de l'initiative, pour vérifier si les bénéficiaires sont sur la bonne voie. Il ne s'agira que d'un sommaire plutôt que d'un rapport détaillé. Le deuxième sera un rapport final portant non seulement sur les aspects financiers mais aussi sur les résultats et l'impact du projet ou de l'initiative. En plus de servir de mesure du succès des subventions, ces rapports permettront au FCRC de démontrer à ses parties prenantes externes tous les bienfaits résultant de l'utilisation des fonds recueillis, dans l'espoir évident que cette démonstration engendrera encore plus de financement et que le cycle se perpétuera.

M. Soutien externe

AMARC : En 2006, l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) a tenu sa neuvième conférence et assemblée générale annuelle à Amman, en Jordanie. Commanditée par www.ammannet.com et d'autres groupes de média et de journalistes, AMARC 9 a réuni environ 300 radiodiffuseurs communautaires de 100 pays et régions. On y a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Résolution d'appui pour le Fonds canadien de la radio communautaire, adoptée le 16 novembre 2006, à Amman, Jordanie

L'Association nationale des radios étudiantes et communautaires, l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec and l'Alliance de radios communautaires représentent la grande majorité des radios universitaires et communautaires du Canada. On travaille actuellement pour faire créer un fonds indépendant pour la radiodiffusion communautaire, comme il en existe en plusieurs pays. Le fond canadien de la radio communautaire sera disponible à toutes radios communautaires canadiennes, puis il est vital au développement de ces médias dans une manière durable. Par la suite, AMARC appuie les efforts de ces associations pour créer le Fond canadien de la radio communautaire en coopération avec ou sans le gouvernement canadien et le conseil de la radiodiffusion et des télécommunication canadiennes.

Autres fonds pour la radio communautaire : Au cours de l'élaboration du FCRC, nous avons entrepris des recherches dans divers domaines, y compris sur les fonds existants dans d'autres pays. Nous avons pris contact avec certains d'entre eux et ils ont partagé avec nous des renseignements internes concernant leurs politiques et procédures en matière de gouvernance et de redistribution de financement. Ceux avec lesquels nous avons travaillé le plus sont les suivants: Community Broadcasting Foundation, en Australie (www.cbf.com.au), (qui reçoit du financement gouvernemental) et le Community Radio Fund, en Grande-Bretagne (http://www.ofcom.org.uk/radio/ifi/rbl/commun_radio/Communityfund/), qui est en réalité géré par son organisme de contrôle, Ofcom (Office of Communications). Les autres fonds que nous avons découverts sont:

- France: Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), Direction du développement des medias - http://www.ddm.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=40
- Irlande: Community Radio Support Scheme, Community Radio Forum of Ireland - <http://www.bci.ie/initiatives/crss.html>
- Pays-Bas: Commissariaat voor de Media - <http://www.olonprogrammabank.nl/publiek/200407953.html>
- Nouvelle-Zélande: NZ on Air - http://www.nzonair.govt.nz/radio_detail.php?pid=408&sid=400
- États-Unis: Radio Community Service Grants, Corporation for Public Broadcasting - <http://www.cpb.org/stations/>

N. Marketing et Communications

Pour cette première année d'opération, nos ressources financières étant limitées, nous avons choisi de mettre la priorité sur le développement d'un site Web et la conception d'un logo représentant le FCRC. Nous avons pris contact avec plusieurs firmes et individus spécialisés dans la conception de sites Web à Ottawa, Winnipeg et Montréal. Nous avons rencontré personnellement six firmes ou individus qui nous ont soumis des devis détaillés. Nous avons arrêté notre choix sur une petite firme locale, située à Ottawa, nommée MarketAccess. Au moment d'écrire ce rapport, le site Web est toujours en construction, mais tous ses éléments ont été approuvés et nous espérons qu'il sera en ligne dans un mois environ. En attendant, nous avons créé un site temporaire en utilisant WordPress.

Le nouveau site sera construit à partir d'un système de gestion de base de données à code source libre, appelé Joomla. Cela nous permettra de mettre le site à jour nous-mêmes, en termes d'administration et de contenu. Et pour ceux que cela intéresse, il sera hébergé par une compagnie appelée DreamHost, qui appartient à ses employés. Il s'agit d'une compagnie "verte", certifiée carboneutre. Elle a aussi été nommée l'une des 25 lieux de travail les plus démocratiques, par l'organisme WorldBlu. Il serait merveilleux de pouvoir continuer cette tendance de travailler avec des compagnies qui reflètent les valeurs véhiculées par les mandats de nos stations membres.

Merci d'avoir lu ce rapport !



ABOUT THE CRFC

À PROPOS DU FCRC

Canadians have access to an ever-growing number of media choices from around the world. Ironically, programming that reflects local communities and their concerns from both commercial and public broadcasters are declining. Canada's non-commercial campus and community broadcasters, mandated to present community-oriented programming and access, struggle to maintain operations and respond to the increasing demands of their local communities. Despite having a large and diverse community radio sector, Canada is one of the few industrialized countries that has no mechanism in place at the national level to support local community broadcasting.

The National Campus and Community Radio Association (NCRA/ANREC), the Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) and the Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) have created this funding body, the Community Radio Fund of Canada (CRFC), to help address these issues with a clear mandate to support the development of local Canadian community radio.

Mandate

The goal of CRFC is to assist community broadcasting to reach its full potential as a well-resourced, independent, diverse, vibrant, and accessible Canadian media sector.

The CRFC will is an arms-length, not-for-profit funding organization that solicits and distributes funds for the development and maintenance of local community radio broadcasting in urban and rural Canada. The CRFC will promote an open dialogue between stakeholders within the community broadcasting sector and government while maintaining its independence. The activities of the CRFC will reflect the commitment of the community radio sector to principles of localism and access, respect for and promotion of the official languages of Canada, diversity and multiculturalism, high quality programming and innovation, and social justice.

Les Canadiens et canadiennes ont accès à un nombre grandissant de services venant de partout dans le monde. Ironiquement, la programmation locale chez les diffuseurs privés et publics est en déclin. Les radios étudiantes et communautaires non commerciales canadiennes, qui ont le mandat d'offrir une programmation locale reflétant les préoccupations de leur auditoire, ont de la difficulté à se maintenir à flot alors que la demande des communautés est de plus en plus grande. Malgré l'importance et la contribution du tiers secteur de la radiodiffusion, le Canada est l'un des seuls pays industrialisés qui n'a pas de mécanisme de soutien aux radios étudiantes et communautaires.

L'Association nationale des radios étudiantes et communautaires (NCRA/ANREC), l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) ainsi que l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) ont créé un organisme nommé Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC), destiné à aborder ces problèmes avec le mandat de soutenir le développement des radios communautaires au Canada.

Mandat

Le but du Fonds canadien pour la radio communautaire est d'aider la radiophonie communautaire à atteindre son plein potentiel en tant que secteur médiatique canadien bien financé, indépendant, diversifié, vibrant et accessible.

Le Fonds canadien de la radio communautaire est un organisme sans but lucratif qui sollicitera et distribuera des fonds pour le développement et le maintien de la programmation locale dans les radios étudiantes et communautaires tant en zone urbaine qu'en milieu rural. Le FCRC encouragera un dialogue ouvert entre les représentants du gouvernement et les parties prenantes du secteur de radios communautaire, tout en conservant son indépendance. Les activités du FCRC reflèteront l'engagement de ce secteur dans la programmation locale, l'accès à la communauté, le respect et la promotion des langues officielles.

The CRFC is available to all non-commercial, community and community-based broadcasters in Canada (as set out in Public Notices CRTC 2000-12 and 2000-13).

The NCRA/ANREC, ARCQ, and ARC du Canada have identified the need to discuss how the CFRC would seek to: cooperate with Aboriginal radio stations and broadcasting organizations in areas of mutual interest; create partnerships between Aboriginal broadcasters and the CFRC where appropriate; and work toward common strategies for the development of Native broadcasting. These efforts must recognize the diverse philosophical and cultural orientations of the many Canadian Aboriginal nations, as well as the absolute necessity of Aboriginal leadership in the development of Native broadcasting. The three associations will work with the CRFC at the appropriate time on these matters.

Support for Community Broadcasting

The CRFC will provide the not-for-profit community broadcasting sector with the resources needed to continue providing local programming and community access, as well as for the development and enrichment of this vital component of the Canadian broadcasting system. This support will focus on those areas that are both essential and often very difficult to fund from other sources.

The CRFC will support projects for the development of community radio in the following four areas:

1. Local news, public affairs, arts, and community access and outreach programming, including training and production.
2. Programming and projects that contribute to Canadian talent development and promote artists from emerging, under-represented, and diverse genres.
3. Planning and implementation of systems to support emerging programming distribution technologies, including digital, satellite, Internet, and wireless network delivery.
4. Sustainability and capacity-building activities, including such core competencies as governance, management, programming, volunteer support, community relations, technical infrastructure, and fundraising.

Le FCRC met ses services et ses fonds au service de toute station qui détient une licence de radio communautaire ou de radio de étudiante/communautaire (avis publics CRTC 2000-12 et 2000-13).

Les organismes NCRA/ANREC, ARCQ, et ARC du Canada ont convenu de se pencher conjointement sur la manière dont le FCRC pourrait : coopérer avec les stations de radio et les organismes de radiodiffusion communautaires autochtones dans des domaines d'intérêt commun; créer, lorsque pertinent, des partenariats entre les radiodiffuseurs autochtones et le FCRC; enfin, travailler à élaborer des stratégies communes en vue du développement de la radiodiffusion autochtone. Ces efforts devront tenir compte de la diversité philosophique et culturelle des nombreuses nations autochtones ainsi que de l'absolue nécessité d'un leadership aborigène dans le développement de la radiodiffusion autochtone.

Support pour les radios communautaires

Le FCRC fournira au secteur de la radio communautaire sans but lucratif les ressources nécessaires pour continuer à offrir une programmation locale de qualité, l'accès communautaire ainsi que le développement et l'enrichissement de ce secteur crucial du réseau canadien de radiodiffusion. Ce soutien sera concentré sur les besoins considérés essentiels et souvent difficiles à financer à partir d'autres sources.

Le fonds soutiendra des projets destinés au développement de la radio communautaire dans les quatre domaines suivants:

1. Les nouvelles locales, les affaires publiques, les arts, ainsi que l'accès communautaire et le travail de proximité, y compris la formation et la production.
2. La programmation et les projets qui contribuent au développement de talents canadiens et qui mettent en valeur les artistes de diverses tendances émergentes et sous-représentées.
3. La planification et la mise en oeuvre de nouvelles technologies de diffusion telles que la diffusion numérique, la diffusion satellitaire, l'Internet et les réseaux sans fils.
4. Les activités de construction de la continuité et de la capacité de la radio communautaire, incluant l'acquisition de compétences fondamentales telles que la gouvernance, la gestion, la programmation, le soutien aux bénévoles, les relations communautaires, les infrastructures techniques et la collecte de fonds.

The CRFC will ensure that support for the sector is well-targeted, used efficiently, and delivered in a cost effective manner. Applications for funding will be judged on a combination of individual need and merit.

Funding

Support for the CRFC will be solicited from governments, private broadcasters, and other donors. The goal of the CRFC will be to distribute funds nationally through grants and on a station-by-station basis to accommodate significant improvements in the sector within five years of establishment.

The CRFC will need an annual investment of \$18 million, of which \$5 million would come from commercial radio. The estimated number of potential beneficiaries in 2006 is approximately 140 stations.

Le FCRC s'assurera que les contributions aux radios étudiantes et communautaires seront bien ciblées, utilisées efficacement et octroyées avec efficacité. Les demandes de subventions seront jugées au mérite selon les besoins exprimés et les critères établis.

Financement du fonds

Le Fonds canadien de la radio communautaire sollicitera le support des gouvernements, des radios commerciales et d'autres donateurs pour son financement. Le but du FCRC sera de distribuer des fonds au niveau national par l'octroi de subventions qui permettront une amélioration significative du secteur de la radio communautaire et de campus communautaire dans les cinq années suivant la mise sur pied du Fonds.

Le FCRC nécessitera un investissement annuel de 18 millions de dollars dont 5 millions proviendraient des radios commerciales. Nous estimons le nombre de bénéficiaires en 2006 à environ 140 stations.



SUMMARY OF GOVERNANCE

SOMMAIRE DES RÈGLES DE GOUVERNANCE

Mission Statement

The purpose of the Community Radio Fund of Canada (CRFC) is:

- (a) to facilitate the development of high quality and accessible community-oriented and not-for-profit audio programming and related services for all Canadians;
- (b) to contribute to a sustainable community media sector in Canada that reflects the diversity of the communities it serves by building the capacity of community radio stations, broadcasters, producers, and distributors;
- (c) to solicit and distribute grants and other forms of support to producers and distributors of Canadian community-oriented and not-for-profit audio programming, and for such other purposes that support the aims of community broadcasting in Canada; and
- (d) to promote the engagement of Canada's community media sector with listeners, communities, government, and other stakeholders, and develop community media as an essential Canadian cultural institution.

Governance Structure

The structure is such that will allow for accountable and transparent decision-making while allowing for input from all stakeholders. Those who are making the decisions will not have any affiliation with any potential funding recipient and therefore can avoid any conflict of interest, while the recipients will still have the opportunity to nominate and vote on board members and review annual reports and other business. With respect to director terms and elections, the CRFC will use a rotating-board system to ensure continuity.

Énoncé de mission

La raison d'être du Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) s'énonce comme suit :

- (a) faciliter l'établissement et la mise au service de tous les Canadiens d'une programmation radiophonique communautaire à but non lucratif et de services afférents;
- (b) contribuer à l'essor à travers le Canada d'un secteur médias communautaires reflétant la diversité des communautés qu'il dessert, en accroissant le potentiel des stations de radio communautaire ainsi que celui des diffuseurs, producteurs et distributeurs qui y évoluent;
- (c) solliciter et distribuer des subventions et toute forme de soutien destiné aux producteurs et distributeurs de programmation radiophonique communautaire à but non lucratif, ou à d'autres activités susceptibles de soutenir la radio communautaire au Canada; et enfin
- (d) promouvoir les liens entre le secteur médias communautaires du Canada et les auditeurs, les communautés, les gouvernements et autres parties prenantes, ainsi que favoriser l'essor des médias communautaires en tant qu'institution culturelle essentielle au Canada.

Structure de l'autorité

Le Fonds est structuré de manière à permettre la transparence et l'imputabilité dans les prises de décisions, tout en intégrant les parties prenantes dans le processus décisionnel. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les décideurs devront n'avoir aucun lien avec de potentiels bénéficiaires de subventions. Par contre, les bénéficiaires auront la possibilité de proposer des candidats au CA et de voter en faveur de leur nomination et ils auront aussi droit de regard sur les rapports annuels et autres affaires du Fonds. En ce qui a trait aux mandats des administrateurs et aux élections, le Fonds a opté pour un CA renouvelable par tranches, afin d'assurer sa continuité.

Members: Every community-oriented radio station (as designated by their licence) or representative association is eligible to be an equal member of the CRFC. These members attend the CRFC's Annual General Meeting (AGM), receive/vote on annual reports, and elect directors for the board. Members do not manage the corporation. Stations or associations do not need to be members in order to apply for or receive funding. Members who are not able to attend the AGM in person will be able to participate by proxy.

Directors: The Board of Directors shall be comprised of both regular and ex officio directors. With the exception of the founding directors, no regular director will be a director, officer, employee, or active volunteer with any member. Directors will serve without remuneration.

- (a) Regular directors: There will be five to nine regular voting directors who are nominated and/or elected by the board and membership. They will specialize in such areas as governance, accounting, fundraising, communications, law, broadcasting, culture, and CRTC and Industry Canada matters. Among other standard board responsibilities, they will ensure effective management of the CRFC, create policies and practices regarding fund distribution, board elections, and program management.
- (b) Ex officio directors (community radio associations): Each representative community radio association will appoint one representative (primarily the executive director) as an ex officio director. These non-voting positions are intended to offer expertise and advice with respect to matters concerning community radio broadcasting. These ex officio directors will not participate in decisions regarding the distribution of funding.
- (c) Possibility of Ex officio directors (long term funders): Each long term stable funding agency or sector (such as the Department of Canadian Heritage or private radio broadcasters) could appoint one representative as an ex officio director. These non-voting positions would add to our goal of ensuring clear and transparent management of the funding we receive.. These ex officio directors would not participate in decisions regarding the distribution of funding. This is currently not included in the by-laws.

Les Membres : Toute station de radio communautaire (redevance radiophonique faisant foi) ou organisme représentatif est admissible comme membre à part entière du Fonds. Ces membres assistent à l'Assemblée générale annuelle (AGA) du Fonds, reçoivent son rapport annuel et votent son adoption, et participent à l'élection des membres du CA. Ceux qui ne peuvent se rendre à l'AGA peuvent y participer par procuration. Les membres ne sont pas des gestionnaires du FCRC. Les stations ou organismes de radio communautaire peuvent demander et recevoir des subventions sans avoir le statut de membre.

Administrateurs : Le conseil d'administration sera composé d'administrateurs réguliers et d'office. À l'exception des administrateurs fondateurs, aucun administrateur régulier ne pourra être administrateur, dirigeant, employé ou bénévole actif au sein d'un organisme membre du Fonds. Les administrateurs ne seront pas rémunérés.

- (a) Administrateurs réguliers : Il y aura entre cinq et neuf administrateurs réguliers, nommés et/ou élus par le CA et les membres du Fonds. Ils seront affectés à des tâches telles que la gouvernance, la comptabilité, la collecte de fonds, les communications, le droit, la diffusion, la culture ainsi que les questions concernant le CRTC et Industrie Canada. Entre autres responsabilités courantes, ils auront à gérer efficacement le Fonds, élaborer des politiques et des pratiques concernant l'octroi de subventions, voir à l'élection des administrateurs et assurer la gestion des programmes.
- (b) Administrateurs d'office : (organismes de radio communautaire): Chaque organisme de radio communautaire se nommera un(e) représentant(e) en tant qu'administrateur d'office du Fonds, qui n'aura pas droit de vote mais dont les fonctions consisteront à fournir une expertise et des conseils concernant la radio communautaire. Ces administrateurs ne participeront pas aux prises de décisions quant à l'octroi de subventions.
- (c) Possibilité (à l'étude) d'inclure des administrateurs d'office nommés par des bailleurs de fonds à long terme : Dans cette éventualité, tout bailleur de fonds constant (exemple: le ministère du Patrimoine canadien ou un diffuseur privé) pourrait nommer un de ses représentants en qualité d'administrateur d'office du FCRC. Ces postes d'administrateurs non-votants auraient pour fonction d'assurer la transparence dans la gestion des fonds, mais sans participation aux décisions concernant l'octroi des subventions. Ce projet n'est pas présentement inscrit dans les règlements en vigueur.

Committees

Executive Committee: The Executive Committee oversees the routine activities of the CRFC. This committee will normally be comprised of the officer positions of the Board, including the president, vice-president, treasurer, and secretary. Their precise authority and mandate will be determined by the Board of Directors.

Governance Committee: The Governance Committee is responsible for overseeing and assessing the functioning of the board, its committees, and individual directors. The committee oversees the development, implementation and assessment of effective corporate governance principles and guidelines.

Finance Committee: The Finance Committee is to oversee and administer the finances of the organization. It also assists the board in fulfilling its oversight responsibilities. It also ensures that proper reporting is done to the board, membership, auditor, and any other relevant internal or external stakeholders as required.

Nominating Committee: In addition to members having the opportunity to nominate potential board members, the Board of Directors will also strike a nominating committee:

- (a) to ensure proper management of the nominations and elections processes;
- (b) to determine the necessary selection criteria for elections, such as the qualifications and skills required on the board for any given election; and
- (c) to recommend potential directors to the board and membership, including identifying candidates who have the requisite elements of competencies, skills, integrity, diversity, knowledge, experience, and judgement to meet the selection criteria.

Selection Committee(s): The purpose of the Selection Committee is to evaluate all grant proposals with the goal of determining who should receive funding. It is a committee of, and will report to, the CRFC Board of Directors. Upon completion of any evaluation process, the committee will submit its final recommendations to the CRFC Board for approval. The committee is responsible for maintaining summary notes and meeting minutes, which will be submitted to the CRFC director once the board has made its final approval.

Les Comités

Comité exécutif : Le comité exécutif supervise les activités quotidiennes du FCRC. Il sera normalement composé des directeurs de l'Association, dont le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire. Leur degré d'autorité et leurs mandats respectifs seront déterminés par le CA.

Comité de gouvernance : Ce comité aura la responsabilité de superviser et d'évaluer le fonctionnement du CA, de ses comités et de chacun de ses administrateurs. Il supervisera l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de principes de gouvernance et de directives efficaces.

Comité des finances Le mandat du Comité des finances consistera à superviser et à gérer les finances de l'Association. Il aidera aussi le CA à s'acquitter de ses responsabilités de direction. Il verra aussi à ce que des comptes soient rendus au CA, aux membres de l'Association, aux vérificateur ainsi qu'à toutes les parties prenantes internes ou externes, lorsque requis.

Comité des candidatures: En plus de fournir aux membres l'occasion de proposer des candidatures à des postes au CA, celui-ci instituera un Comité des candidatures qui aura pour fonction :

- (a) d'assurer une saine gestion des candidatures et des processus électoraux;
- (b) d'élaborer les critères d'éligibilité des candidats, tels que les qualifications et les compétences requises pour un poste en particulier au CA; et
- (c) de recommander au CA et aux membres des candidatures à haut potentiel, ceci incluant la tâche d'identifier des candidats possédant les qualifications, les compétences, l'expérience, l'intégrité, les connaissances et le bon jugement requis, tels que prescrits dans les critères de sélection d'un poste.

Le(les) Comité(s) de sélection : La raison d'être du Comité de sélection consiste à évaluer toutes les demandes de subventions dans le but de déterminer à qui les subventions devraient être octroyées. Il s'agit d'un comité nommé par le CA du FCRC et qui relève directement de celui-ci. Suite à l'achèvement d'un processus d'évaluation, le comité soumettra ses recommandations à l'approbation du CA. Le comité a la responsabilité de rédiger des résumés de ses délibérations ainsi que des procès verbaux qui seront remis au président du CA, suite à l'approbation d'une demande.

Program Administration and Accountability

Reporting of CRFC activities will include full outside auditing of accounts and regular reporting on individual funding programs. The next CRTC reviews of campus and community radio policies will provide an opportunity to review the medium-term effectiveness of the CRFC as a whole.

The Fund will be administered by full-time program administrators who will manage the application process and evaluate projects. Program Administrators will not be employees of any community radio association or station.

Administration expenditures for the CRFC will be comparable to such costs for other similar funding organizations, and will vary depending on the Fund's level of support. This expense line will include Board process, office costs, salaries for program administrators, financial administration, and auditing. The Fund will conduct its activities in both of Canada's official languages.

Distribution of funding

The Board of Directors is responsible for establishing the principles, policies, and practices that govern the decision making process. While this will be the responsibility of the first seated regular directors, we have already identified the following.

- (a) As the Board of Directors is comprised of regular directors not involved with any potential recipient, they will be responsible for the creation of policy and criteria.
- (b) Whether through restricted or unrestricted contributions, funding will be received and distributed under one of the four main program areas:
 - local news, public affairs, arts, and community access and outreach programming, including training and production;
 - programming and projects that contribute to Canadian talent development and promote artists from emerging, under-represented, and diverse genres;
 - planning and implementation of systems to support emerging programming distribution technologies, including digital, satellite, Internet, and wireless network delivery; and

Administration du programme et reddition de comptes

Le FCRC rendra compte de ses activités en les soumettant entièrement aux inspections d'un vérificateur externe et en fournissant des rapports réguliers sur ses programmes de subventions. Les prochaines évaluations du CRTC concernant les politiques des radios étudiantes et communautaires fourniront une occasion d'évaluer l'efficacité globale du FCRC à moyen terme.

Le Fonds sera administré par des administrateurs à temps plein qui géreront le processus de demandes de subventions et évalueront les projets soumis. Ces administrateurs ne seront les employés d'aucune station ou d'aucun organisme de radio communautaire.

Les dépenses administratives du FCRC seront comparables à celles d'autres organismes subventionnaires et seront en fonction du degré de soutien accordé par le Fonds. Le budget des dépenses comprendra les activités du CA, les frais de bureau, les salaires des administrateurs de programmes ainsi que la vérification. Le Fonds exercera ses activités dans les deux langues officielles du Canada.

Attribution des subventions

Le conseil d'administration a la responsabilité d'établir les principes, les politiques et les pratiques régissant les processus décisionnels. Bien que ceci relèvera de la compétence des premiers administrateurs qui siégeront au CA, les fondateurs ont d'ores et déjà énoncé les principes suivants.

- (a) Le CA étant composé d'administrateurs réguliers n'ayant aucun lien avec de potentiels bénéficiaires, ceux-ci auront la responsabilité d'établir les politiques et les critères en matière d'octroi de subventions.
- (b) Qu'ils proviennent de contributions comportant ou non des restrictions, les fonds seront reçus et redistribués dans le cadre des quatre programmes suivants:
 - nouvelles locales, affaires publiques, arts, ainsi que programmation d'accès communautaire et d'assistance publique, incluant la formation et la production;
 - programmations et projets qui contribuent au développement de talents canadiens ainsi qu'à la promotion d'artistes s'inscrivant dans des tendances émergentes, sous-représentées et diversifiées;

- sustainability and capacity-building activities, including such core competencies as governance, management, programming, volunteer support, community relations, technical infrastructure, and fundraising.
- (c) The board will develop a list of factors to be considered, such as stations with less funding be given higher priority in capacity building programs, or stations with fewer multicultural shows be given higher priority in diversity and/or content building programs.
- (d) In the area of administration, the Board of Directors will establish standardized methods for working with private broadcasters, such as:
- Establishing a set administrative percentage for all incoming contributions, such as 12% (except for those related to CRTC Benefits).
 - Establishing a set percentage of distributed funds for local/regional versus national when revenues are arising from new applications for private stations in local markets, such as a 50/50 split.
- la planification et la mise en oeuvre de systèmes destinés à soutenir des technologies émergentes de diffusion, y compris la diffusion numérique, par satellite, par Internet et par réseaux sans fil; et
 - activités susceptibles de construire la continuité et la capacité de la radio communautaire, y compris des compétences fondamentales telles que la gouvernance, la gestion, la programmation, le soutien aux bénévoles, les relations avec les communautés, les infrastructures techniques et la collecte de fonds.
- (c) Le CA élaborera une liste de facteurs à considérer, par exemple qu'on accorde aux stations les moins nanties financièrement la priorité en ce qui a trait aux programmes de construction de capacité; ou encore, qu'une priorité soit accordée aux stations diffusant le moins de programmes multiculturels, en ce qui a trait aux programmes destinés à promouvoir la diversité de la programmation et/ou l'élaboration de contenu.
- (d) En matière d'administration, le CA établira des méthodes normalisées de travail avec les diffuseurs privés, telles que :
- l'établissement d'un prélèvement administratif préétabli (12%, par exemple) sur toutes les contributions entrantes, sauf celles qui sont reliées au CRTC.
 - l'établissement d'un partage préétabli (exemple, 50/50) concernant la redistribution des fonds vers les organismes locaux/régionaux par rapport aux organismes nationaux.

PROGRAM PRIORITIES

LES PROGRAMMES PRIORITAIRES

The goal of the Community Radio Fund of Canada (CRFC) is to provide not-for-profit community radio with support for local programming and other core activities, as well as for the development of the sector as a whole.

Support from the CRFC will focus on areas that are both essential and often difficult to fund from other sources. The needs of community radio stations will change over time; what follows are examples of current needs, prioritized by the CRFC Implementation Committee.

1. Sustainability and Capacity-Building

Skills and knowledge central to the ability of community radio stations to effectively serve their local communities.

- Station staff education, and assistance to stations in crisis, in areas of core competency including governance, management, programming, volunteer support, community relations, technical infrastructure, and development.
- Assistance to national community radio associations to provide key support services and resources to local stations.
- Development of community radio in areas underserved by existing media, particularly rural areas.

2. Local Community News and Access

Local news, public affairs, arts, and community access and outreach programming, including training and production.

- Support for production of local news and community affairs programs, and assistance to community news production staff at the local level.
- Assistance to stations to digitize and distribute spoken word and news programming to other with

Le mandat du Fonds est d'apporter aux stations de radios communautaires à but non lucratif un appui à la production d'émissions locales et autres activités essentielles, tout en contribuant au développement du mouvement en tant que tel.

L'appui du FCRC ciblera les secteurs qui sont à la fois essentiels et pour lesquels, il est souvent difficile de trouver du financement. Les besoins des stations de radios communautaires évolueront avec le temps. Voici une description des besoins présents, tels que soulignés par le comité d'implémentation du Fonds.

1. Pérennité et renforcement des capacités

Les compétences et les connaissances inhérentes à la capacité des stations de radios communautaires d'offrir un service efficace à leur communauté.

- Formation des employés de la station et aide aux stations en situation problématique, dans des secteurs de compétences essentielles, incluant la gestion, la programmation, l'appui aux bénévoles, les relations avec les communautés, les infrastructures techniques et le développement.
- Aide aux associations de radios communautaires nationales qui offrent des services d'appui essentiels aux stations locales.
- Développement des radios communautaires dans des secteurs non desservis par les médias existants, particulièrement dans les secteurs ruraux.

2. Nouvelles locales communautaires et accès

Nouvelles locales, affaires publiques, arts, accès à la communauté et programmation dédiée à tous, incluant la formation et la production.

- Appui pour la production de programmes de nouvelles locales et d'affaires communautaires et assistance à l'équipe de production de nouvelles communautaires locales.
- Aide aux stations pour la numérisation, la distribution

campus and community radio stations.

et l'échange d'émissions de contenu vocal et/ou d'information aux autres stations de radios communautaires et de campus.

3. Community Music and Expression

Programming and projects that highlight and promote local and emerging music and musicians of all genres, and community expression of all types.

- Support to stations for local artist outreach, music acquisition, and music libraries.
- Assistance to stations to record, digitize, and distribute recordings from local artists to other with campus and community radio stations.
- Support for programming focusing on local music, including live events, and sharing of this programming with other community radio stations.

4. Emerging Distribution Technologies

Planning and implementation of systems to support new program delivery technologies, including digital, satellite, Internet, and WiMAX distribution.

- Study of digital distribution techniques appropriate for community radio content.
- Support for essential station computer technology and connectivity.

3. Développement du talent musical local et de la relève

Programmation et projets qui font la promotion de la musique locale et des musiciens de tous genres ainsi que le développement des talents locaux.

- Appui aux stations afin de stimuler leurs relations avec les artistes locaux et de faciliter l'acquisition de matériel sonore pour leurs discothèques
- Aide aux stations pour l'enregistrement, la numérisation et la distribution des enregistrements d'artistes locaux aux autres stations de radios communautaires et de campus.
- Appui à la programmation de musique locale, incluant les événements en direct et le partage de cette programmation avec d'autres radiodiffuseurs communautaires.

4. Émergence des technologies de distribution

Planification et implantation de systèmes pour appuyer les nouvelles technologies de distribution de programmes, incluant les modes suivants: numérique, satellite, Internet et distribution *WiMAX*.

- Étude des modes de distribution numériques appropriées à la programmation des radios communautaires et de campus.
- Appui à une informatisation de base et à la connectivité.



FINANCE COMMITTEE

COMITÉ DES FINANCES

Overview

The purpose of the Finance Committee is to oversee and administer the finances of the organization. It also assists the board in fulfilling its oversight responsibilities by reviewing the Fund's accounting framework; financial and performance information; internal controls and risk tolerance; and compliance with financial legislation and regulations. It also ensures that proper reporting is done to the board, membership, auditor, and any other relevant internal or external stakeholders as required. The committee is responsible for maintaining summary notes and meeting minutes as required.

It is expected that all organization, all staff, volunteers and members will also adhere to the following guidelines for budgetary expenditures and other financial business.

Committee membership

The committee will be comprised of at least three members, who will also be the signing authorities of the Fund. The minimum three members are the treasurer, executive director, and at least one other board member, preferably the secretary or president. Additional members may be appointed as determined by the finance committee or board of directors. All members are restricted to actions as directed by the bylaws and of the financial policy of the Fund, the Corporations Act, and other directives recognized by the Board of Directors. It is expected that committee members have the ability to read and understand a set of financial statements and be familiar with financial and performance reporting practices.

Exposé général

Le mandat du Comité des finances consiste à superviser et à gérer les finances du Fonds. Il aide aussi le CA à s'acquitter de ses responsabilités de direction, en analysant et en dressant des compte-rendus: de ses états financiers; des données relatives aux finances et au rendement; des contrôles internes et de la tolérance au risque; ainsi que de la conformité du Fonds aux lois et aux règlements financiers en vigueur. Il s'assure également de dûment rendre des comptes au CA, aux membres, au vérificateur ainsi qu'à toute autre partie prenante interne ou externe, lorsque requis. Le Comité a la responsabilité de rédiger des comptes récapitulatifs et des procès verbaux de ses réunions, tel que requis.

Il est escompté que tous les organismes, tout le personnel, tous les bénévoles ainsi que tous les membres du Fonds se conformeront aux directives ci-après énoncées concernant les dépenses budgétaires et autres affaires financières.

Composition du comité

Le Comité sera composé au minimum de trois membres qui seront de ce fait les signataires autorisés du Fonds. Les trois membres obligatoires seront le trésorier, le directeur général et au moins un autre administrateur, de préférence soit le secrétaire, soit le président. D'autres membres pourront y être nommés soit par le Comité des finances, soit par le CA. L'action des membres de ce comité s'inscrira dans le cadre des Règlements administratifs et des politiques financières du Fonds et de la Loi sur les corporations canadiennes. Cette action sera soumise à toutes autres directives homologuées par le CA. Il est escompté que tous les membres du comité auront la capacité de lire et de comprendre des états financiers et seront au fait des pratiques de communication de l'information financière et du rendement.

Reporting and Responsibilities

The treasurer is responsible for reporting revenue and expense matters of the organization. They shall ensure that the organization maintains itself within its budget. To this end, the treasurer shall have contact with paid staff on a regular basis for the purpose of processing finances. As one of the signing authorities, the treasurer shall sign expense and payroll cheques (unless geographically limited), as well as review and approve all accompanying documentation. The treasurer shall present a financial report consisting of a year-to-date budget vs. actual report and a balance sheet at each board meeting/conference call. Written versions of these documents shall be presented one week prior to the conference call. A general ledger printout shall be provided on request. The treasurer is also responsible for presenting the annual financial report to the membership at the AGM, and, if necessary, the audited financial statements. The treasurer shall also work with the executive director to develop the annual budget for approval. The treasurer should have accounting or related financial management experience.

The executive director is responsible for the day-to-day operations of the Fund, as outlined in the job description. They are responsible for adhering to the approved budget. In terms of reporting, the executive director shall make monthly reports to the treasurer consisting of at least an income statement, balance sheet, reconciliation report (including credit card), aging payables, and aging receivables. They are one of three signing authorities for the organization. Unless otherwise determined by the finance committee, the executive director shall be the authority and holder of the organization credit card. The executive director also works with the treasurer to develop the annual budget as well as ensuring the annual audit is performed within six months of the fiscal year-end.

Decision making:

1. The executive director may authorize budget expenditures up to \$200, with the exception of such regular budgeted expenses as rent, utilities, and payroll.
2. For items between \$200 - \$500, prior to payment and/or reimbursement, requests shall be submitted to the treasurer for approval, who may authorize non-budgeted expenses up to \$500.
3. Any expense above \$500 must be approved through a motion of the Board of Directors.

Devoir de rendre des comptes

Le trésorier aura la responsabilité de faire rapport sur les revenus et les dépenses du Fonds et de faire en sorte que celle-ci respecte son cadre budgétaire. Pour ce faire, le trésorier entretiendra des liens constants avec le personnel rémunéré du Fonds afin de tenir à jour les finances. En tant que signataire, le trésorier signera les chèques de dépenses et de salaires (à moins d'inaccessibilité géographique) et il comptabilisera et approuvera toutes les pièces justificatives. Il présentera à chaque réunion du CA ou des membres du Fonds un rapport financier composé d'un comparatif entre les budgets et les dépenses réelles ainsi qu'un bilan. Des versions imprimées de ces documents seront fournies aux membres du CA une semaine avant la date de convocation de la réunion. Une sortie sur imprimante du grand livre général sera fournie sur demande. Le trésorier sera aussi responsable de présenter les états financiers annuels du Fonds à ses membres lors de l'AGA ainsi que, si nécessaire, les états financiers vérifiés. Le trésorier travaillera aussi de concert avec le directeur général à l'élaboration du budget annuel qui sera soumis à la sanction du CA. Le trésorier devrait posséder des compétences en comptabilité ou des équivalences en matière de gestion financière.

Le directeur général aura la responsabilité des affaires quotidiennes du Fonds, tel que stipulé dans la description de son poste. Il aura la responsabilité de respecter les budgets approuvés. En ce qui a trait à la reddition de comptes, le directeur général fournira mensuellement au trésorier un rapport financier comportant l'état des recettes, un bilan, un rapport de rapprochement (incluant la carte de crédit), ainsi qu'un rapport des dettes et des créances en souffrance. Le directeur général sera l'un des trois signataires autorisés ainsi que le garant et le détenteur de la carte de crédit du Fonds.

Décisions financières:

1. Le directeur général pourra autoriser des dépenses budgétaires jusqu'à concurrence de 200 \$, à l'exception des dépenses régulières telles que le loyer, les services publics et le service de la paie.
2. Pour les sommes entre 200 \$ et 500 \$, une requête de paiement et/ou de remboursement sera adressée au trésorier, qui sera autorisé à approuver des dépenses non-budgetisées jusqu'à concurrence de 500 \$.
3. Toute dépense au-delà de 500 \$ devra être approuvée par résolution du CA.

Committee Objectives

To fulfill the mandate bestowed upon it by the board, the committee will:

1. Recommend to the board the external auditor to be nominated for the purpose of preparing or issuing an auditor's report, or performing other audit or review services for the fund. The committee will recommend the compensation of the external auditor. The committee must pre-approve all non-audit services to be provided by the external auditor. It will also ensure the independence of the external auditor and monitor possible conflicts of interest between the external auditor and the Fund. In conjunction with the executive director, the committee will oversee the work of the external auditor engaged for the purpose of preparing or issuing an auditor's report or performing other services for the fund. The committee will determine the scope of planned audits, areas of special emphasis to be addressed in the audits, and other issues that are appropriate in the view of the committee or an external funder or regulator.
2. Thoroughly review financial information and management's certifications of it in the annual financial statements and other financial reports to determine whether the statements are accurate and, when appropriate, recommend their approval to the Board.
3. Review all annual and interim reports to funders and regulators, as well as media releases that contain financial information, before the Fund publicly discloses this information.
4. Review with management changes to accounting policies, disclosures, practices, key estimates, and judgements to determine whether they are fair, accurate, and prudent. The committee will resolve any disagreements between management and the external auditor regarding financial reporting.
5. Ensure that sufficient procedures are in place to receive and handle complaints or concerns received by the Fund about accounting, internal accounting controls, and audit matters, including those submitted anonymously by employees of the Fund, and receive regular reports on such procedures, complaints, and concerns received.
6. Review with management the identification and assessment of any significant financial risks to the

Objectifs du Comité

Afin de s'acquitter du mandat qui lui sera dévolu par le CA, le Comité des finances:

1. Recommandera au CA la nomination d'une firme de vérificateurs externes qui assumera la tâche de préparer et de publier un rapport de vérification ainsi que de réaliser d'autres vérifications ou analyses financières. Le Comité recommandera le montant des honoraires qui seront payés à la firme de vérificateurs. Le Comité devra approuver à l'avance tous les services autres que la vérification à être exécutés par ladite firme. Il s'assurera aussi de la neutralité des vérificateurs et sera à l'affût de toute possibilité de conflit d'intérêt entre ceux-ci et l'Association. De concert avec le directeur général, le Comité supervisera le travail des vérificateurs dont les services seront retenus par le CA. Le Comité déterminera l'étendue des vérifications planifiées, les points sur lesquels les vérificateurs devront mettre l'accent ainsi que les autres questions sur lesquelles le Comité jugera pertinent que les vérificateurs, ou tout autre organisme de financement ou de contrôle, se penchent.
2. Passera minutieusement en revue dans ses états financiers annuels tous les renseignements financiers et les autorisations administratives qui s'y rapportent ainsi que tout rapport financier qui pourrait servir à confirmer leur exactitude et, lorsqu'il sera pertinent de le faire, recommandera leur approbation par le CA.
3. Révisera tous les rapports financiers annuels et intérimaires destinés aux bailleurs de fonds et aux organismes de contrôle, avant de les rendre publics.
4. De concert avec l'administration, révisera tout changement aux politiques et aux pratiques comptables, aux estimations-clés, aux politiques de divulgation et aux jugements financiers, afin de déterminer s'ils sont équitables, précis et prudents. Le Comité agira comme arbitre entre l'administration et les vérificateurs externes en ce qui concerne les rapports financiers.
5. Fera en sorte que des mécanismes suffisants soient mis en place pour permettre au Fonds de recevoir et de traiter toutes plaintes ou constats de fait qui pourraient lui être adressés concernant sa comptabilité, ses contrôles financiers internes et les questions de vérification (y compris ceux qui pourraient être exprimés anonymement par ses employés) et de recevoir aussi des rapports réguliers

Fund, to identify and monitor measures taken to control risk exposures within acceptable tolerance levels.

7. Periodically review the sufficiency of internal controls and any significant deviations from them with the treasurer.
8. Review and, when appropriate, make recommendations to the board on the Fund's compliance with financial legislation, regulations, and policies.
9. Undertake any other duties that the board may delegate to the committee.

Reimbursements

Board members (and sometimes staff) are expected to make significant contributions of time for which they are not reimbursed. Board members are frequently asked to pay for expenses incurred in their duties. When possible, and when within budget, the CRFC will honour submitted reimbursements for expenses such as: long distance, travel, office supplies, etc. No costs can be reimbursed unless they are made entirely in the interests of the Fund. All costs should be confirmed with the treasurer and/or executive director prior to purchase. If outside these parameters, costs may be reimbursed where approved by the board of directors.

When submitting requests:

1. All receipts shall be submitted for reimbursement within 60 days of the expense.
2. A Reimbursement Request Form (RRF) shall accompany all receipts. Receipts shall be originals unless noted by submitter in supporting documents.
3. All reimbursements shall be paid within 30 days or placed on the agenda for the next board call.

sur l'état de ces mécanismes ainsi que des plaintes et des constats exprimés.

6. De concert avec l'administration, passera en revue l'identification et l'évaluation de tout risque financier que le Fonds pourrait encourir, afin de préciser et faire le suivi des mesures prises pour minimiser tels risques et s'assurer qu'ils demeurent en deçà de limites acceptables.
7. Vérifiera périodiquement s'il y a suffisance de contrôles internes et analysera avec le trésorier toute déviance significative par rapport à ces contrôles.
8. Révisera, et fera des recommandations au CA si nécessaire, la conformité des pratiques comptables du Fonds en regard de la Loi ainsi que des règlements et politiques en vigueur.
9. S'acquittera de toute responsabilité qui pourrait lui être déléguée par le CA.

Remboursements

Il est escompté que les membres du CA (et parfois du personnel) feront des contributions importantes de temps de travail pour lesquelles il ne recevront aucun remboursement. Les administrateurs seront souvent requis de défrayer des dépenses reliées à leurs fonctions. Lorsque possible et prévu au budget, le FCRC honorera des demandes de remboursement pour des dépenses encourues telles que: des frais d'interurbain, de voyage, de séjour ou des achats de fournitures de bureau etc. Cependant, aucune dépense ne sera remboursée à moins qu'elle n'ait été faite dans l'intérêt du Fonds. Telles dépenses devront être soumises au trésorier ou au directeur général pour approbation, avant l'achat. Au-delà de ces paramètres, toute dépense remboursable devra être approuvée par le CA.

Lors de la soumission d'une requête de remboursement:

1. Toutes les pièces justificatives devront être sounises dans les 60 jours suivant ladite dépense.
2. Un formulaire de requête de remboursement (FRR) devra accompagner les pièces justificatives et celles-ci devront être des pièces originales, à moins d'être accompagnées d'une note explicative du requérant.
3. Tous les remboursements devront être exécutés dans les 30 jours ou alors portés à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CA.

Other Considerations

1. Directors may not charge for time or be contractually engaged by the Fund itself.
2. Directors are expected to take the initiative to be financially creative on behalf of the Fund wherever and whenever possible, such as investigating sponsorships and donations to cover budgeted expenses as well as funding opportunities. These can be in the areas of food sponsors for meetings or securing private donations from businesses.

Autres considérations

1. Les administrateurs ne pourront pas facturer leur temps au Fonds ni être engagés contractuellement par celle-ci.
2. L'on s'attend des administrateurs qu'ils prennent l'initiative d'être, autant que faire se peut, financièrement proactifs en faveur du Fonds et d'être à l'affût de possibles commandites ou de dons ainsi que de nouvelles sources de financement afin couvrir les dépenses budgétisées, pourvoir au financement global. À titre d'exemples, l'on pourrait penser à des commanditaires qui fourniraient un buffet lors des réunions ou à la recherche de donations auprès d'entreprises privées.



SELECTION COMMITTEE

COMITÉ DE SÉLECTION

Overview and Responsibility

The Community Radio Fund of Canada (CRFC) will help deliver tangible benefits to both the community-oriented radio broadcasting sector as well as the Canadian broadcasting system as a whole. When awarding grants to the sector, the CRFC will ensure that the funding is well-targeted and used efficiently, while being flexible responsive to the various needs of stations and programmers.

The purpose of the Selection Committee is to evaluate all grant proposals with the goal of determining who should receive funding. It is a committee of, and will report to, the CRFC Board of Directors. Upon completion of any evaluation process, the committee will submit its final recommendations to the CRFC Board for approval. The committee is responsible for maintaining summary notes and meeting minutes, which will be submitted to the CRFC director once the board has made its final approval.

Committee membership

The committee will be comprised of three to five members, one of which must be a CRFC board member. As with board members, committee members must not have affiliation with any potential grant recipient, whether board, staff, officer, or active volunteer. The committee will also look to at least one outside member for advice and feedback, such as through the community radio associations, but these advisors must not participate in the final decision making process so as to ensure transparency and accountability while avoiding conflict of interest. Finally, the committee should rotate its membership on a regular basis, whether according to program category or based upon timeline. The rotating mechanism will be determined by CRFC Board, who may choose to defer to the committee. Ultimately, the committee should strive for diversity as well as awarding experience, and where possible, have working and/or volunteer experience in the community-oriented

Exposé général et responsabilité

Le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) contribuera à procurer des avantages tangibles tant au secteur de la radio étudiante et communautaire qu'au réseau de radiotélévision canadien dans son ensemble. En ce qui a trait à l'octroi de subventions au secteur communautaire, le FCRC s'assurera que ces subventions sont bien ciblées et utilisées efficacement, tout en demeurant souple et réceptif aux divers besoins des stations et des programmeurs.

La raison d'être du Comité de sélection consiste à évaluer toutes les demandes de subventions dans le but de déterminer à qui les subventions devraient être octroyées. Il s'agit d'un comité nommé par le CA du FCRC et qui relève directement de celui-ci. Suite à l'achèvement d'un processus d'évaluation, le comité soumettra ses recommandations à l'approbation du CA. Le comité a la responsabilité de rédiger des résumés de ses délibérations ainsi que des procès verbaux qui seront remis au président du CA, suite à l'approbation d'une demande.

Composition du comité

Le comité sera composé de trois à cinq membres, dont l'un sera membre du CA. Tel qu'il en est pour les membres du CA, les membres du comité ne devront avoir aucun lien avec de potentiels bénéficiaires de subventions, qu'ils soient administrateurs, cadres, membres du personnel ou bénévoles actifs. Le comité verra à se procurer les conseils et les réactions d'au moins un membre externe (par exemple, par l'entremise d'une association de radio communautaire), afin d'assurer la transparence et l'imputabilité des décisions. Cependant, pour éviter tout conflit d'intérêt, ces conseillers ne participeront pas au processus décisionnel final. Enfin, le comité procédera à un roulement périodique de ses membres, fondé soit sur les catégories de programmes, soit sur la chronologie. Le mécanisme de roulement sera dicté par le CA du FCRC, qui pourra toutefois choisir de s'en remettre au comité. En fin de compte, le comité devrait tendre vers la diversité et l'expérience en matière d'octroi de subventions et, autant

broadcasting sector.

Decision making

The Selection Committee will meet as required to examine applications and award grants. Grants will be awarded through established programs that fall under the four main priority programs: capacity, technology, music programming, and spoken word programming.

Each granting program will have its own eligibility criteria, primarily based on types of projects, activities, and/or expenses as well as geographical location. It should be noted, however, that applicants will not be able to recover any percentage of grant revenue for the purpose of administration. In some cases there may be administrative costs that are covered as part of the grant, and that will be indicated in the criteria within the respective programs.

In general, the Selection Committee will consider a variety of factors in making its recommendations, but ultimately, applications will be judged equally on a combination of individual need and merit. Extenuating factors for stations and/or individuals may or may not include:

- The availability of generating other funding, such as small population bases leading to limited listener donations and/or advertising
- Access to other funding grants and bursaries, such as provincial subsidies or local levies
- Existing revenue versus self-identified needs
- Where applicable, sustainability of project/resource upon end of grant agreement
- History of grants received from the CRFC, including number of grants, reporting, and project success

que possible, l'expérience de travail ou de bénévolat dans le secteur de la radio étudiante et communautaire.

Processus décisionnels

Le Comité de sélection siégera autant que l'exigera l'examen de demandes et l'octroi de subventions. Celles-ci seront accordées conformément aux cadres des programmes établis, qui s'inscrivent dans le cadre général de quatre programmes prioritaires, soit: la capacité, la technologie, la programmation musicale et la programmation à contenu verbal.

Chaque programme de subventions aura ses propres critères d'admissibilité, fondé principalement sur les types de projets, les activités et/ou les dépenses prévues ainsi que sur la géographie. Il est à noter, cependant, que les demandeurs ne pourront affecter aucune partie des subventions consenties à l'administration de leur organisme. Certaines subventions pourraient comporter des dépenses administratives mais celles-ci seront clairement indiquées dans les critères du programme de subvention.

En général, le Comité de sélection tiendra compte d'une variété de facteurs dans ses recommandations mais en bout de ligne les demandes seront évaluées sur un pied d'égalité, en considération des besoins individuels et du mérite des demandeurs. Les circonstances atténuantes concernant les stations et/ou les individus pourraient, ou non, inclure :

- La disponibilité (ou non) d'autres formes de financement. Exemple: petits basins de population limitant les possibilités de dons ou de revenus publicitaires
- L'accès (ou non) à d'autres subventions ou bourses, telles que des subsides provinciaux ou des collectes de fonds locales
- Les revenus existants versus les besoins exprimés par le requérant
- Le cas échéant, la continuité du projet ou de la ressource après l'échéance de la subvention
- L'historique des subventions reçues du FCRC , incluant le nombre de subventions, les rapports et le succès des projets.

Mission of the committee

The governance committee is responsible for overseeing and assessing the functioning of the board, its committees, and individual directors. The committee oversees the development, implementation and assessment of effective corporate governance principles and guidelines.

Committee membership

The governance committee will be comprised of a minimum of three directors from the board. The members of the governance committee for the upcoming fiscal year will be appointed by resolution of the Board at the first meeting of the full board immediately following the annual general meeting. The president may appoint a director to fill any vacancies arising during the year, and will inform the board of that appointment at its next scheduled meeting.

Committee Objectives

To fulfill the mandate bestowed upon it by the Board, the committee will:

1. Develop and recommend to the board a set of corporate governance principles applicable to the CRFC. The committee will consider the board's role in the management and direction of the CRFC and recommend from time to time, as considered necessary or advisable, policies and procedures to enable directors to carry out their duties and comply with all legal requirements. In this regard, the committee will monitor compliance with any rules, regulations, procedures or guidelines promulgated by regulatory authorities having jurisdiction over the CRFC relating to corporate governance.
2. Develop and recommend to the board governance guidelines and principles, and review these guidelines and principles at least annually, recommending changes as necessary.

Mandat du comité

Le Comité de gouvernance aura la responsabilité de superviser le fonctionnement du CA et de ses comités ainsi que le travail des individus qui les composent. Le Comité supervisera l'élaboration, la mise en vigueur et l'évaluation de principes de gouvernance et de directives efficaces.

Composition du Comité

Le Comité de gouvernance sera composé au minimum de trois membres du CA. Les membres du Comité de gouvernance seront nommés pour la prochaine année fiscale par résolution du CA, lors de la première réunion du CA complet suivant l'assemblée générale annuelle. Le président pourra nommer un administrateur pour combler toute vacance survenue durant l'année et devra informer le CA d'une telle nomination dès sa prochaine réunion.

Objectifs du Comité

Afin de s'acquitter du mandat qui lui sera assigné par le CA, le Comité :

1. Élaborera et recommandera au CA un ensemble de principes de gouvernance applicables au FCRC. Le Comité se penchera sur le rôle du CA dans la direction et la gestion du FCRC et, lorsque jugé nécessaire ou judicieux, recommandera au CA des politiques et des directives propres à permettre aux administrateurs de s'acquitter de leurs tâches, tout en se conformant aux dispositions de la Loi. À cet égard, le Comité contrôlera la conformité à toutes les règles, règlements, procédures ou directives relatives à la gouvernance, tels que promulgués par toute autorité compétente ayant droit de regard sur le FCRC.
2. Élaborera et recommandera au CA des principes et des directives de gouvernance, qu'il révisera au moins annuellement, afin d'y apporter des changements lorsque nécessaire.

3. Develop and recommend to the board appropriate qualifications and criteria for the selection of independent directors.
 4. Assist in the orientation of newly elected and appointed directors, including orienting directors to governance processes, and encouraging continuing education opportunities for all members of the board.
 5. Develop and oversee a process to allow each director to assess the effectiveness and performance of the board as a whole, its officers, its committees and their respective chairs, and themselves as directors. The committee will also review with the board the results of these assessments.
 6. Review and approve as necessary the fund's approach and policy with respect to privacy legislation.
 7. Monitor and review the succession plans relating to the positions of president, executive director, and other senior positions and make recommendations to the board with respect to the selection of individuals to occupy these positions.
 8. Overseeing the fund's policies concerning business conduct, ethics, public disclosure of material information, social and environmental sustainability, and other matters.
3. Élaborera et recommandera au CA des critères de sélection ainsi que des définitions de compétences requises pour la nomination d'administrateurs indépendants.
 4. Prendra part à l'accueil des administrateurs nouvellement élus ou nommés au CA, aidera à familiariser ceux-ci avec les processus de gouvernance et encouragera tous les administrateurs à se prévaloir des occasions de formation continue qui se présenteront.
 5. Élaborera et supervisera un processus permettant à tous les administrateurs d'évaluer l'efficacité et le rendement du CA dans son ensemble, de ses administrateurs, de ses comités et de leurs membres respectifs ainsi que d'eux-mêmes en tant qu'administrateurs. Le Comité passera en revue avec le CA les résultats de ces évaluations.
 6. Révisera et approuvera lorsque requis l'approche et les politiques du FCRC relatives aux lois sur la vie privée.
 7. Contrôlera et révisera les processus de succession aux postes de président, de directeur général et autres postes de haute direction et fera des recommandations au CA en ce qui a trait à la sélection de candidats à ces postes.
 8. Supervisera les politiques du FCRC concernant les relations d'affaires, l'éthique, la divulgation de renseignements, la responsabilité sociale ainsi que toute autre question d'intérêt.



CRFC Grant Application Form

(Astral Media program name)

Please read the program guidelines before completing this application form.

Answer all of the application questions. Answers may vary in length depending on the nature of your request. Do not bind or cover your application, as we will need to make additional copies of your proposal. Simply use a clip to hold each copy together. If you are completing your application by hand and require more space to answer certain questions, you may provide your answers on a separate page. Please ensure you identify the number of the question you are answering.

Send your application and attachments to:
Community Radio Fund of Canada
325 Dalhousie, 2nd Floor
Ottawa, Ontario K1N 7G2

Deadline for applications: Midnight (in your time zone)

For individual programmers: Your application must be submitted through a partner community-oriented licenced broadcaster. You may complete the application and manage your proposed, but the station must submit the application on your behalf and will be the recipient of the funding. You should include a letter from the station that indicates it endorses the application, outlines the nature of your partnership, and that it accepts responsibility for all communications with the CRFC.

For partnerships among stations, associations, and/or programmers: Two or more stations and/or programmers may submit an application to achieve a common goal. However, one of the applicants must be designated as the lead member and will therefore sign and submit the application. This lead member will be responsible for all communications with the CRFC. You should include a document that lists all members and a brief biographical description of each one. Where possible, you should also include a “collaborative agreement” signed by all collaborative members (faxed and digital signatures acceptable) that indicates the role and responsibility of each member, indicates how decisions will be made, how the grant will be spent and accounted for, and who will prepare the reports.

All applicants should include the following documents with your application:

- Proof of eligibility, such as a copy of the first page of your most recent licence
- Financial statements for the most recent completed fiscal year (If gross annual revenues are in excess of \$250,000 for the two most recent completed fiscal years, you must submit financial statements that have been audited by a licensed public accountant. If gross annual revenues are between \$100,000 and \$250,000 for the two most recent completed fiscal years, we prefer that you submit financial statements that have been audited or reviewed by a licensed public accountant. If these are not available, you may submit internally prepared financial statements that include both a statement of revenues and expenses and a balance sheet. If gross annual revenues are less than \$100,000 for the two most recent completed fiscal years, you may submit

internally prepared financial statements. Your internal financial statements must include a statement of revenues and expenses and a balance sheet.)

- Current operating budget
- Biographical information on your station
- Project budget (please include revenue and expenses where applicable, including in-kind contributions)
- Letters of reference from individuals and/or organizations you have worked with (This is not required but is recommended.)
- Your most recent annual report (if available)

1. Language preferred for correspondence:

English French

2. Type of application (please select one):

- Community Type A/B radio station
- Community-based Campus radio station
- Campus Instruction radio station
- Association
- Other (please explain) _____

3. If you are applying as a partnership, please provide the following information:

Name of collaborative:

Number of years working together:

Number of groups in the collaborative:

4. Address and contact information:

Organization name (in English and French, if available):

Previous name (if changed in the last five years):

Street address:

P.O. Box:

City:

Province:

Postal Code:

Telephone:

Fax:

Website:

Contact person's name:

Title:

Telephone:

E-mail:

5. Tell us about you. What is your mandate and mission? What are your typical activities outside of programming?

Who takes part in your station/organization (such as balance of student vs. community volunteers, balance of paid staff vs. volunteers, any affiliations with community/student groups, etc.)

6. What major challenges and successes has your organization experienced recently?

How did your organization respond to these challenges and successes?

7. How many active volunteers and staff are involved in operating your organization?

Volunteers:

Full-time staff:

Part-time staff:

8. What is your current operating revenue? Please indicate how much of that is restricted project revenue.

9. What is your current operating expense amount? Please indicate how much of that is restricted project expenses.

10. Total amount of funding requested:

11. Is there anything else you would like to say about you?

About your proposed project/initiative

12. Name of project/initiative:

13. Description and mandate:

14. How is this relevant/important to your station and/or the community it serves? (Clearly state how it fills a gap, meets a need, develops a skill, builds on an opportunity, solves a problem, etc. If available, provide research or statistics that demonstrate interest in or a need for your proposal.)

15. Who will benefit from your project/initiative and how? (such as your volunteers, people in the community, groups of people in areas of training/education, outreach, building capacity, etc.)

16. What is your timeline of activities? Please include major dates and tasks. You may be as detailed as you wish.

17. Describe how you will carry out the activities and achieve the goals of your proposal.

18. How many volunteers and volunteer hours will be involved in this project/initiative. How many staff and staff hours?

19. How will you know if your project/initiative achieved its goals or how it has been successful?

20. Is there anything else you would like to say about your project/initiative?

Declaration

I confirm that the information contained in this application and the accompanying documents is true, accurate and complete. I acknowledge that if this application is approved, I will be required to enter into a formal, legally binding agreement with the Community Radio Fund of Canada that will outline the terms and conditions of the grant.

Name:

Title:

Signature:

Date:



Programme Astral Media pour le
développement des talents
radiophoniques

Astral Media Radio Talent Development
Program

Programme Astral Media de stage
radiophonique pour les jeunes

Astral Media Youth Internship Program



TABLE DES MATIÈRES

1. À propos du Fonds canadien de la radio communautaire
2. Programme Astral Media pour le développement des talents radiophoniques
3. Quelques exemples d'émissions de création orale
4. Programme Astral Media de stage radiophonique pour les jeunes
5. Critères
 1. Admissibilité
 2. Évaluation
 3. Date limite
6. Considérations financières
 - Montants admissibles
 - Dépenses admissibles
 - Dépenses non admissibles
 - Modalités de paiement
7. Dépôt d'une demande
8. Rapport final
9. Formulaire de demande
10. Engagement du ou des demandeurs

TABLE OF CONTENTS

1. About the Community Radio Fund of Canada
2. Astral Media Radio Talent Development Program
3. Examples of Programming
4. Astral Media Youth Internship Program
5. Criteria
 1. Eligibility
 2. Assessment
 3. Deadline
6. Financial Considerations
 - Eligible amounts
 - Eligible expenditures
 - Non-eligible expenditures
 - Payments
7. Submitting an Application
8. Final Report
9. Application Form
10. Applicant Commitment

1. Le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC)

À propos du Fonds

Les Canadiens et canadiennes ont accès à un nombre grandissant de services venant de partout dans le monde. Ironiquement, la programmation locale chez les diffuseurs privés et publics est en déclin. Les radios étudiantes et communautaires non commerciales canadiennes, qui ont le mandat d'offrir une programmation locale reflétant les préoccupations de leur auditoire, ont de la difficulté à se maintenir à flot alors que la demande des communautés est de plus en plus grande. Malgré l'importance et la contribution du tiers secteur de la radiodiffusion, le Canada est l'un des seuls pays industrialisés qui n'a pas de mécanisme de soutien aux radios étudiantes et communautaires.

L'Association nationale des radios étudiantes et communautaires (NCRA/ANREC), l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) ainsi que l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) ont créé un organisme nommé Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC), destiné à aborder ces problèmes avec le mandat de soutenir le développement des radios communautaires au Canada.

Mandat

Le but du Fonds canadien pour la radio communautaire est d'aider la radiophonie communautaire à atteindre son plein potentiel en tant que secteur médiatique canadien bien financé, indépendant, diversifié, vibrant et accessible.

Le Fonds canadien de la radio communautaire est un organisme sans but lucratif qui sollicitera et distribuera des fonds pour le développement et le maintien de la programmation locale dans les radios étudiantes et communautaires tant en zone urbaine qu'en milieu rural. Le FCRC encouragera un dialogue ouvert entre les représentants du gouvernement et les parties prenantes du secteur de radios communautaire, tout en conservant son indépendance. Les activités du FCRC reflèteront l'engagement de ce secteur dans la programmation locale, l'accès à la communauté, le respect et la promotion des langues officielles.

Le FCRC met ses services et ses fonds au service de toute station qui détient une licence de radio communautaire ou de radio de étudiante/communautaire (avis publics CRTC 2000-12 et 2000-13).

1. The Community Radio Fund of Canada (CRFC)

About the Fund

Canadians have access to an ever-growing number of media choices from around the world. Ironically, programming that reflects local communities and their concerns from both commercial and public broadcasters are declining. Canada's non-commercial campus and community broadcasters, mandated to present community-oriented programming and access, struggle to maintain operations and respond to the increasing demands of their local communities. Despite having a large and diverse community radio sector, Canada is one of the few industrialized countries that has no mechanism in place at the national level to support local community broadcasting.

The National Campus and Community Radio Association (NCRA/ANREC), the Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) and the Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) have created this funding body, the Community Radio Fund of Canada (CRFC), to help address these issues with a clear mandate to support the development of local Canadian community radio.

Mandate

The goal of CRFC is to assist community broadcasting to reach its full potential as a well-resourced, independent, diverse, vibrant, and accessible Canadian media sector.

The CRFC is an arms-length, not-for-profit funding organization that solicits and distributes funds geared toward the development and maintenance of local community radio broadcasting in urban and rural Canada. The CRFC will promote an open dialogue between stakeholders within the community broadcasting sector and government while maintaining its independence. The activities of the CRFC will reflect the commitment of the community radio sector to principles of localism and access, respect for and promotion of the official languages of Canada, diversity and multiculturalism, high quality programming and innovation, and social justice.

The CRFC is available to all non-commercial, community and community-based broadcasters in Canada (as set out in Public Notices CRTC 2000-12 and 2000-13).

2. Programme Astral Media pour le développement des talents radiophoniques

Préambule

Les deux programmes d'Astral Media sont, à la demande de cette dernière, gérés par le Fonds canadien de la radio communautaire et découlent de la Décision de radiodiffusion CRTC 2007-359.

Ces deux programmes visent, entre autres, l'atteinte des objectifs énoncés dans la politique du CRTC sur le développement du contenu canadien et se lit comme suit : « ... les contributions au titre du [développement du contenu canadien] (DCC) doivent soutenir des projets et des activités qui produisent un contenu sonore de radiodiffusion de grande qualité et toutes les initiatives à cet égard doivent impliquer des dépenses directes et se consacrer au soutien, à la promotion, à la formation et au rayonnement des talents canadiens tant dans le domaine de la musique que de la création orale, y compris des journalistes ».

Grandes lignes du programme

Ce programme offre des bourses à des particuliers, groupe de particuliers, organisme sans but lucratif ou station de radio communautaire ou de campus communautaire. Le but de ce programme est de développer des émissions de création orale d'intérêt local.

Pour être admissible, l'émission doit être diffusée sur les ondes d'au moins une radio communautaire ou de campus communautaire. Les demandeurs doivent être recommandés par un professeur, la direction des programmes ou encore la direction générale d'une station de radio communautaire ou de campus communautaire.

Format

Il n'y a aucune limite de temps ou encore de nombre d'émissions imposés pour les émissions de création orale. Toutefois, le projet doit s'échelonner sur une période maximale de 16 semaines. Elles doivent être préenregistrées ou encore être diffusées en direct à condition de recevoir au préalable l'approbation de diffusion d'une station de radio communautaire ou de campus communautaire. Le programme acceptera, pour les émissions de création orale de plus de 15 minutes, des pauses musicales à condition que ces dernières n'excèdent pas 50 % de la durée totale de l'émission. Entre autres formats, le programme acceptera des émissions d'affaires publiques, entrevues, tables rondes, forum de discussion, documentaires, chroniques radiophoniques, incluant le genre vox pop.

2. Astral Media Radio Talent Development Program

Preamble

Following Broadcasting Decision CRTC 2007-359, Astral Media has requested that the Community Radio Fund of Canada manage two of its programs.

These two programs aim to, among other goals, achieve the objectives set forth in the CRTC policy on the development of Canadian content, which reads as follows: « ... [Canadian Content Development] CCD contributions should be dedicated to initiatives that will provide high quality audio content for broadcast. » It further states that all CCD initiatives must involve direct expenditures, and must be allocated to the support, promotion, training and development of Canadian musical and spoken word talent, including journalists.

Program Overview

The goal of this program is to develop local interest programming. It will be open to individuals, groups of individuals, non-profit organizations, or community-oriented radio stations.

To be eligible, the programming must be broadcast on a community-oriented station, and the applicants must be recommended by a professor or the program director/station manager of a community-oriented station.

Format

There is no time limit for any individual program, nor is there a set requirement of how many shows must be produced. However, the project must not exceed 16 weeks. Radio programs will be pre-recorded and may be broadcast live on the condition that they are previously approved by a campus or community radio station. For programs lasting more than 15 minutes, musical content will be accepted, but it may not make up more than 50% of any individual piece or program. Types of programming may include news, public affairs, documentaries, interviews, roundtables, panels and open lines.

Contenu	Content
<p>Le contenu de l'émission, ou de la série d'émissions, doit être d'intérêt pour la collectivité desservie par la station et être directement en lien avec les produits et services auxquels les citoyens ont raisonnablement accès. Sans être exhaustif, les sujets suivants sont admissibles : jeunesse, environnement, santé, éducation, développement durable, services à la collectivité, immigration, économie, affaires municipales, employabilité, etc.</p>	<p>The content must be of interest for the community served by the station and, where applicable, can only include links to local departments, services, products, etc. (for example, you cannot be in New Brunswick and feature news about Toronto). Subjects could be in such areas as: youth, environment, health, education, sustainable development, services with the community, immigration, economy, municipal business, employment, etc.</p>
<p>3. Quelques exemples d'émissions de création orale</p>	<p>3. A few examples of spoken word content</p>
<p>Les sujets de contenu verbal sont à la fois très diversifiés et multiples. Par exemple, un projet de création d'une série de capsules informatives sur la justice pourrait être admissible. Les auditeurs pourraient être informés de leurs droits à obtenir un procès dans la langue officielle de leur choix. Les capsules pourraient dresser un bref historique, expliquer quelques règles de procédures, etc.</p>	<p>Spoken word content subjects are both multiple and diversified. For example, a project to produce a series of factual capsules on justice could be eligible. It could aim at informing the audience of everyone's right to a trial in one of Canada's official languages. Capsules could present brief historical backgrounds, explain a few rules of procedure, etc.</p>
<p>Autre exemple, on pourrait produire des chroniques sur la faune ou la flore. Les capsules pourraient s'intéresser particulièrement à l'écosystème de la région où elles sont diffusées. Il est facile de s'imaginer une série de douze capsules toutes de sujets différents : les espèces menacées, la flore et la faune autochtone, les mesures de recyclage et de récupération en place localement, le climat et ses changements, etc.</p>	<p>Another example would be a series of documentaries on flora and fauna. Capsules could focus particularly on the ecosystem within the broadcast area. One could easily imagine a series of twelve capsules on different topics: threatened species, autochthonous flora and fauna, local recycling and salvage efforts, local climate versus climate changes, etc.</p>
<p>Quand aux formats d'émissions, la formule de table ronde peut toucher une multitude de sujets. Réunissant quelques intervenants se penchant sur un sujet en particulier, les participants débattent et enrichissent la discussion de leurs expériences et de leurs observations. On peut facilement s'imaginer un directeur d'école, une enseignante, un parent d'enfant d'âge scolaire, un pédiatre et une éditrice de livres éducatifs discuter ensemble du phénomène de décrochage scolaire. Songeons au débat qui aurait lieu si on invitait un écrivain, une chanteuse populaire, un animateur radiophonique, un poète, un linguiste et une comédienne à échanger autour d'une même table sur la qualité du français.</p>	<p>As to program formats, round tables can cover a myriad of subjects. Various experts, contributors and laypersons could be brought together to discuss a subject, and participants would enrich the discussions with their own knowledge, experience and observations. One can well imagine a school principal, a teacher, a schoolchild's parent, a pediatrician and a schoolbook publisher discussing the school dropout phenomenon. And let's think of the debate that could take place between a writer, a popular singer, a radio host, a poet, a linguist and an actor sitting around a table discussing the general quality of spoken English.</p>
<p>Par exemple, une demande pourrait traiter du problème des sans-abri au centre-ville et être diffusé, pour fin d'information et de sensibilisation, sur une période de 24 heures. Cette émission spéciale pourrait également servir de levée de fonds pour l'organisme humanitaire qui vient en aide aux sans-abri de cette municipalité.</p>	<p>Another application may deal with the problem of homeless people in a downtown area, which could be broadcast around the clock to create awareness of the situation. Such a special program could also serve as a fundraising event for the local humanitarian organization providing relief to the town's homeless.</p>
<p>Le forum de discussion, ouvert au public, permet de laisser la parole aux auditeurs et d'éventuellement faire réagir les membres d'un panel constitué d'experts. Là encore, les sujets de discussion sont forts nombreux, voire infinis.</p>	<p>Public open lines allow the audience to have a say and to prompt the reactions of one or several experts. There again the list of possible topics is endless.</p>

4. Programme Astral Media de stage radiophonique pour les jeunes

Grandes lignes du programme

Ce programme s'adresse aux jeunes canadiens de moins de 30 ans qui veulent réaliser un stage de perfectionnement pratique en radiodiffusion au sein d'une radio communautaire ou de campus communautaire. Le programme offre une aide financière aux radios éligibles dans le but d'accueillir, de former et d'encadrer de jeunes stagiaires. La durée du stage se situe entre six (6) semaines à huit (8) mois.

Ce programme vise à augmenter la capacité et la productivité des stations par la rétention de jeunes animateurs de radios talentueux tout en créant des opportunités d'emploi.

Le programme accordera une attention particulière aux demandes qui proviennent des petits marchés (population totale de la zone de desserte de moins de 100 000 habitants) ou encore des stations en région éloignée. Toutefois, le programme sera accessible à des stations dans des plus grands centres urbains opérant avec des budgets et un auditoire limités.

Format

Les stagiaires seront responsables de produire des émissions radiophoniques avec un minimum de 15 % de contenu verbal à caractère local. Les stagiaires devront également respecter les politiques de programmation de la station hôte de même que les politiques relatives à la radio communautaire et de campus communautaire du CRTC.

Contenu

Le programme va privilégier des émissions qui mettront en valeur des artistes canadiens émergents ou de la relève incluant des groupes de musiciens, dans divers styles musicaux. À titre d'exemple, ces émissions peuvent contenir des entrevues avec les artistes, témoignages, avis de divers experts de l'industrie musicale ou tout autre élément en lien avec le ou les artistes.

5. Critères

Admissibilité

Les deux programmes s'adressent aux :

- « citoyens canadiens » au sens de la Loi sur la citoyenneté;
- « résidents permanents » au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- « organismes » ou les « associations » sans but lucratif.

4. Astral Media Youth Internship Program

Program Overview

This program is addressed to young Canadians under the age of thirty who want to carry out a practical advanced training course in broadcasting within a community-oriented radio station. Grants are available to eligible stations for orientation and training of these interns for a period of 6 weeks to 8 months.

Its goal is to increase capacity and productivity through recruitment and training of young talented radio programmers while creating employment opportunities.

All community-oriented stations are encouraged to apply, but the program will give special attention to the requests that come from small towns and cities (total population 100,000 or less) or from the stations in rural and remote areas and stations in larger urban centres operating with limited budgets and audience.

Format

Interns will be responsible to produce radio broadcasts with a minimum of 15% of locally-focused spoken word content. Interns will also be expected to comply with the host station's programming policies and with the CRTC's Campus and Community Radio Policies.

Content

We encourage programming geared towards Canadian musical talent development in various genres. Examples of programming elements include, but are not limited to, artist interviews and testimonies as well as opinions of various music industry experts or any other artist-related element.

5. Criteria

Eligibility

Both programs are intended for:

- « Canadian citizens » as described in the Canadian Citizenship Act;
- « Permanent Residents » as described in the Immigration and Refugee Protection Act;
- Nonprofit « Organizations » or « Associations ». The

Ces derniers doivent être dûment enregistré au Canada et tenir ses activités principalement et majoritairement au Canada.

Chaque individu, groupe d'individus, association, organisme, radio communautaire ou radio de campus communautaire ne peut déposer plus d'une demande par année. Les demandes pluriannuelles ne sont pas admissibles.

Pour les organismes, associations et les radios, ces dernières doivent fournir, en appui à leur demande, les documents suivants :

1. Documents constitutifs;
2. États financiers vérifiés de la plus récente année fiscale;
3. Liste des membres du conseil d'administration;
4. Résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande.

Évaluation

Chaque demande sera jugée au mérite par le comité de sélection. Prendre note que ce comité est formé de personnes qui n'ont aucun lien direct avec une radio communautaire ou de campus communautaire ou encore avec les associations qui représentent leurs intérêts. Sans être complet, voici quelques critères d'évaluation :

1. La pertinence de la demande en fonction des buts et objectifs du programme;
2. La qualité de la présentation;
3. Les appuis à la demande;
4. Le co-financement et les contributions en nature;
5. L'originalité de la demande;
6. La disponibilité des fonds.

Date limite

Le Fonds canadien de la radio communautaire acceptera des demandes au mois de mai de chaque année. Les demandes sont analysées en juin et les projets devront se dérouler entre le mois de juillet et novembre de chaque année.

6. Considérations financières

Montants admissibles

L'aide financière ou la bourse se situe entre 500 \$ et 6 000 \$. Toute demande qui excède 6 000 \$ sera automatiquement refusée,

Dépenses admissibles

Veuillez clairement indiquer, aux prévisions budgétaires, toute contribution en nature ou en argent d'un ou d'une tiers partie(s). Voici quelques exemples de dépenses admissibles reliées au projet ou à l'activité :

latter must be duly registered in Canada and hold their activities predominantly in Canada.

Each individual, group of individuals, association, organization, campus radio station or community radio station may apply for a grant no more than once per year. Long term applications are not allowed.

Organizations, associations and radio stations must submit the following documents with their applications:

1. Charter documents;
2. Audited financial statements of the last fiscal year;
3. List of Board members;
4. A passed resolution of the Board authorizing the application.

Assessment

Each application will be judged on merit by the Selection Committee. Please note that this committee is made up of persons who have no direct link to a campus or community radio station, nor with any association representing such.

Although incomplete, here is a list of assessment criteria:

1. Relevance of the application in terms of the goals and objectives of the program
2. Quality of presentation
3. Support for the application
4. Co-financing and contributions in kind
5. Originality of the application
6. Availability of funds

Deadline date

The Community Radio Fund of Canada will accept applications in the month of May of each year. Applications will be assessed in June and projects will be implemented between July and November of each year.

6. Financial Considerations

Eligible amounts

Financial support or grants will be between \$500 and \$6,000 Any application exceeding \$6,000 will be automatically rejected.

Eligible expenditures

Please specify clearly in your budget forecasts any pecuniary or in kind contributions of any third parties. Here are a few examples of eligible expenditures related to a project or activity:

admissibles reliées au projet ou à l'activité :

1. Honoraires du ou des participants;
2. Frais de location de studio;
3. Cachet de diffusion;
4. Frais reliés à la formation;
5. Fournitures techniques;
6. Activités sur le Web ;
7. Frais de déplacement et de séjour si justifié.

Note : le comité de sélection a le privilège d'accepter ou de refuser toute dépense jugée non conforme aux buts et objectifs des programmes.

Dépenses non admissibles

1. Dépense financée par un autre programme, peu importe la source;
2. Achat d'équipement;
3. Publicité et matériel promotionnel;
4. Frais encourus pour préparer la demande;
5. Toute dépense payée comptant ou qui ne figurent pas aux prévisions budgétaires lors du dépôt de la demande;
6. Frais de vérification, frais légaux ou frais d'infraction;
7. Taxes récupérables, cotisations, ou frais connexes;
8. Frais d'intérêt sur les retards de paiement.

Modalités de paiement

Un premier versement, correspondant à 75 % de la valeur totale de la contribution sera versé lors de la signature et de la réception de l'engagement de la partie requérante. Le solde, soit 25 % de la valeur totale de la contribution, sera versé lors de la réception et de l'acceptation du rapport final.

7. Dépôt d'une demande

- Le demandeur doit soumettre, dans la mesure du possible, le formulaire de demande, les annexes ainsi que la déclaration par courriel à l'adresse suivante : info@frc-crf.ca. Tout autre document afférent à la demande qui n'est pas disponible en version électronique doit être acheminé par la poste à l'adresse indiquée.
- Le demandeur doit soumettre toute la documentation nécessaire à l'évaluation de sa demande. Dans le cas contraire, le FCRC pourrait ne pas considérer une demande incomplète.
- Le demandeur doit soumettre les prévisions budgétaires du projet. Outre les honoraires, toute dépense estimée à plus de 500 \$ nécessite un estimé d'au moins un fournisseur.
- Pour les radios, associations et organismes, vous devez acheminer les documents relatifs à l'entreprise décrits à

1. Participant fees;
2. Studio rental;
3. Broadcasting fees;
4. Training fees;
5. Technical supplies;
6. Web activities;
7. Travel expenses, if justified.

Note: The Selection Committee reserves the right to accept or reject any expense not compliant with the goals and objectives of the programs.

Non-eligible Expenditures

1. Any expenditure which is financed by another program no matter the source;
2. Equipment acquisitions;
3. Advertising and promotion material;
4. Expenses incurred in preparing of the application;
5. Any expenditure paid cash or not written into the application's budget forecasts;
6. Auditing or legal fees, or fines;
7. Recoverable taxes, tuitions or related fees;
8. Interest fees on late payments.

Payment schedule

A first installment, corresponding to 75% of the total allotted amount, will be paid upon signature and reception of the applicant's commitment. The remaining 25% of the total amount of the grant will be paid upon receipt and acceptance of the final report.

7. Submitting an Application

- The applicant must submit the application form, appendices and commitment statement by email if feasible, at the following address: info@frc-crf.ca. Any other application-related document which is not available in digital version must be forwarded via the postal service to the address mentioned in the form.
- The applicant must submit all documents required for the assessment of the application. Failing to do this may entail the rejection of the application on the grounds that it is incomplete.
- The applicant must include a budget forecast for the project. Besides any fees, any expenditure exceeding \$500 will require an estimate from at least one (1) supplier.
- All radio stations, associations and organizations must submit the documents described in section 5 (Eligibility) above.

la section 5. Critères – Admissibilité.

8. Rapport final

- Compléter, signer et expédier par la poste le formulaire pour le « Rapport final ».
- Acheminer le rapport final avec les pièces justificatives et les documents décrit au formulaire « Rapport final ».
- Pour le Programme Astral Media pour le développement des talents radiophoniques, veuillez acheminer les enregistrements sonores de l'émissions ou de la série d'émissions par courriel ou par la poste.
- Acheminer le bilan financier avec les copies des factures ou autres pièces justificatives relatives à la réalisation du projet.

8. Final Report

- The final report form must be filled in, signed and forwarded by mail .
- All vouchers and supporting documents requested on the final report form must be forwarded with the final report.
- With regard to the Astral Media Radio Talent Development Program, sound recordings of the program or program series will be forwarded either by email or through the postal service.
- A financial statement covering the overall project implementation, complete with invoices and other vouchers, must also be forwarded.



Rapport des finances

Melissa Kaestner

Septembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

A. Renseignements bancaires	Page 1
B. Comptabilité et tenue de livres	
C. Année fiscale et vérification	
D. Allocation pour frais administratifs	
E. Budget	Page 2
F. Rapport financier	

ANNEXES

1. Budget proposé
2. Bilan
3. État des résultats

A. Renseignements bancaires

Le FCRC a ouvert un compte à la Caisse populaire Desjardins à Ottawa. Il s'agit d'un mouvement coopératif plutôt que d'une banque à charte.

Présentement, nous avons un compte d'épargne avec opérations qui ne comporte pas de frais de transactions et qui rapporte des intérêts. Une fois que nous connaissons mieux nos besoins en matière de trésorerie, nous explorerons la possibilité de faire des investissements afin d'encaisser plus de revenus d'intérêt. Notre compte comprend une marge de crédit ainsi qu'une carte de crédit (VISA).

B. Comptabilité et tenue de livres

Toute la comptabilité et la tenue de livres sont présentement exécutés par Melissa Kaestner. M. Maurice St-Pierre, conseiller financier auprès de ARC du Canada, lui a fourni une aide dans l'implantation du logiciel Simply Accounting, l'établissement de prévisions budgétaires et il a répondu à ses questions relatives à la comptabilité. Le tout sans frais pour le FCRC et nous en remercions chaleureusement ARC du Canada.

Nous utilisons la méthode du report fixe dans notre système comptable. Comme on pourra le constater dans notre bilan, les fonds à être redistribués ainsi que les allocations pour frais administratifs (voir ci-dessous) ont été inscrits comme éléments passifs. À mesure que nous devons payer des dépenses relatives à ces revenus reportés, telles que l'émission de chèques à des stations, ces sommes seront réécrites en tant que revenus gagnés.

C. Année fiscale et vérification

Notre année fiscale s'étend du 1^{er} septembre au 31 août. Vu que notre première année d'opérations n'a donné lieu à des transactions que sur une période de trois mois, nous ne procéderons pas à une vérification. Nos vérifications annuelles commenceront à la fin de notre année fiscale 2008-2009.

Deux de nos associations fondatrices (NCRA/ANREC et ARC du Canada) font appel aux services de la firme Marcil Lavallée, à Ottawa, pour vérifier leurs comptes. Néanmoins, il appartiendra à notre CA de chercher et de proposer une firme de vérificateurs qui répond à ses exigences.

D. Allocation pour frais administratifs

Il est de pratique courante pour les organismes sans but lucratif que d'allouer un certain pourcentage de leurs revenus au défraiement de leur administration, surtout dans le cas d'organismes subventionnaires. En ce qui nous concerne, nous ne recevons pas de revenus de nos projets mais les parties prenantes qui nous financent reconnaissent que le FCRC n'a pas d'autre choix que d'allouer une partie des sommes qu'il reçoit à ses frais d'administration, afin de mener ses opérations les plus fondamentales. À mesure que le FCRC prendra son essor, il devra trouver les solutions les plus rentables pour s'assurer un fonctionnement adéquat et le défrayer, tout en maximisant les sommes à redistribuer.

Notre premier subventionnaire, Astral Media, contribuera un total de 1,4 million \$ étalé sur sept ans pour gérer deux programmes de subventions. Cela signifie qu'Astral nous versera 200 000 \$ par année, jusqu'en 2014. Lorsque nous avons finalisé avec le CRTC les détails de la redistribution des contributions au DCC, il a été convenu par toutes les parties de la formule suivante:

- Chaque année, 20% des premiers 200 000 \$ seront affectés à l'administration.

- Au-delà de 200 000 \$, 5% pourront être affectés à l'administration.

Bien qu'il y ait une tendance vers l'allocation d'un pourcentage plus petit, tel que 12%, mais sur l'ensemble des fonds, ce qui à long terme se traduirait par une allocation plus élevée, cette formule garantit que le FCRC recevra au moins 40 000 \$ par année pour ses frais d'opération, pour les sept prochaines années.

E. Budget

Nous avons élaboré un projet de budget, qui sera examiné par le CA mais qui apparaît en annexe à titre informatif. À certaines rubriques la somme de 0 \$ a été inscrite, ce qui indique qu'il faudra décider d'une somme à y allouer à l'avenir, sinon cette année.

F. Bilan

Un bilan et un état des résultats apparaissent en annexe. Bien qu'ils n'aient pas été vérifiés, Maurice a passé en revue le bilan et y a fait tous les ajustements de fin d'année, y compris le report de l'allocation administrative et le calcul de la dépréciation.

Community Radio Fund of Canada

Budget (17 months)

April 1, 2008 to August 31, 2009

REVENUE		EXPENSES	
Contributions for Disbursement		Grant Disbursements	
CCD Benefits - Astral Media	320,000.00	Astral - Radio Talent Development Program	160,000.00
<i>CCD Benefits - CTV/CHUM (provisional)</i>	<i>95,000.00</i>	Astral - Youth Internship Program	160,000.00
Total Contributions for Disbursement	415,000.00	<i>CTV/CHUM - Diversity Program (provisional)</i>	<i>95,000.00</i>
		Total Grant Disbursements	415,000.00
Revenue for Operations		Operating Expenses	
Administrative Allocations	80,000.00	Wages & Salaries (10 months)	26,461.00
<i>Administrative Allocations (provisional)</i>	<i>5,000.00</i>	El Expense	641.00
Membership Fees	1,500.00	CPP Expense	1,167.00
Fundraising and Donations	0.00	Benefits	0.00
Interest Revenue	3,100.00	Business Fees & Licenses	60.00
Miscellaneous Revenue	0.00	Audit	3,000.00
Total Revenue for Operations	89,600.00	Consultants	16,000.00
		Professional & Legal Services	1,000.00
TOTAL REVENUE 2008-2009	504,600.00	Interest & Bank Charges	167.50
		Depreciation Expense	400.00
		Insurance	1,000.00
		Rent	0.00
		Repair & Maintenance Equipment	0.00
		Telephone	1,360.00
		Fax	0.00
		Internet	0.00
		Website	8,500.00
		Printing & Photocopying	400.00
		Courier & Postage	400.00
		Translations	10,000.00
		Office Supplies	1,200.00
		Advertising and Promotions	530.05
		Annual General Meeting	1,500.00
		Meetings and Travel	8,000.00
		Conference Fees	2,000.00
		Professional Development	0.00
		Miscellaneous Expenses - Sales taxes	166.62
		Contingency	646.83
		<i>Contingency (provisional)</i>	<i>5,000.00</i>
		Total Operating Expenses	89,600.00
		TOTAL EXPENSES 2008-2009	504,600.00
		NET 2008-2009	0.00

Community Radio Fund of Canada
Balance Sheet
as of October 31, 2008

ASSET

Current Assets

Caisse Populaire (Chequing)	170,447.59	
Total Cash		170,447.59
Investments		0.00
Accounts Receivable	0.00	
Payroll Advances	0.00	
Total Receivable		0.00
Total Current Assets		170,447.59

Capital Assets

Computer Equipment	1,205.71	
Depreciation - Computer Equip.	-200.95	
Net - Computer Equipment		1,004.76
Total Capital Assets		1,004.76

Other Non-Current Assets

Computer Software		0.00
Total Other Non-Current Assets		0.00

TOTAL ASSET 171,452.35

LIABILITY

Current Liabilities

Accounts Payable	149.06	
VISA Payable	2,350.73	Board in-person meeting expenses
Vacation payable	0.00	
EI Payable	0.00	
CPP Payable	0.00	
Federal/Prov. Income Tax Payable	0.00	
Total Receiver General		0.00
Deferred Astral Media	160,000.00	Grant Revenue not spent in Year 1 carried to 08/09
Deferred Administrative allocations	0.00	Admin. allocations not spent in Year 1 carried to 08/09 (was \$23565.42 Aug 31)
Total Deferred Revenue		160,000.00
Total Current Liabilities		162,499.79

TOTAL LIABILITY 162,499.79

EQUITY

Retained Earnings

Retained Earnings - Previous Year	0.00
Current Earnings	8,952.56
Total Retained Earnings	8,952.56

TOTAL EQUITY 8,952.56

LIABILITIES AND EQUITY 171,452.35

Community Radio Fund of Canada
Income Statement
 April 1 to October 31, 2008

REVENUE

	Apr. 1, 08 to Aug. 31, 08	Sep. 1, 08 to Oct. 31, 08	Total	Budget	Difference
Contributions for Disbursement					
CCD Benefits - Astral	0.00	0.00	0.00	320,000.00	-320,000.00
Total For Disbursement	0.00	0.00	0.00	320,000.00	-320,000.00
Revenue for Operations					
Administrative Allocations	16,434.58	23,565.42	40,000.00	80,000.00	-40,000.00
Membership Fees	900.00	400.00	1,300.00	1,500.00	-200.00
Fundraising and Donations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Interest Revenue	206.92	449.22	656.14	3,100.00	-2,443.86
Miscellaneous Revenue	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Revenue for Operations	17,541.50	24,414.64	41,956.14	84,600.00	-42,643.86
TOTAL REVENUE	17,541.50	24,414.64	41,956.14	404,600.00	-362,643.86

EXPENSE

Grant Disbursements

Astral - Radio Talent Dev't Program	0.00	0.00	0.00	160,000.00	-160,000.00
Astral - Youth Internship Program	0.00	0.00	0.00	160,000.00	-160,000.00
Total Disbursements	0.00	0.00	0.00	320,000.00	-320,000.00

Payroll Expenses

Wages & Salaries	0.00	0.00	0.00	26,461.00	-26,461.00
EI Expense	0.00	0.00	0.00	641.00	-641.00
CPP Expense	0.00	0.00	0.00	1,167.00	-1,167.00
Employee Benefits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Payroll Expense	0.00	0.00	0.00	28,269.00	-28,269.00

General & Administrative Expenses

Business Fees & Licenses	30.00	0.00	30.00	60.00	-30.00
Audit	0.00	0.00	0.00	3,000.00	-3,000.00
Consultants	10,750.00	5,250.00	16,000.00	16,000.00	0.00
Professional Services	0.00	0.00	0.00	1,000.00	-1,000.00
Banking Fees	10.00	0.00	10.00	167.50	-157.50
Depreciation Expense	200.95	0.00	200.95	400.00	-199.05
Insurance	0.00	0.00	0.00	1,000.00	-1,000.00
Rent	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Repair & Maintenance	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Telephone	349.73	232.93	582.66	1,360.00	-777.34
Fax	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Internet	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Website - Design and Hosting	2,259.35	4,468.30	6,727.65	8,500.00	-1,772.35

Community Radio Fund of Canada
Income Statement (cont.)
 April 1 to October 31, 2008

EXPENSE (cont.)

	Apr. 1, 08 to Aug. 31, 08	Sep. 1, 08 to Oct. 31, 08	Total	Budget	Difference
General & Administrative Expenses (cont.)					
Printing & Photocopying	0.00	76.13	76.13	400.00	-323.87
Courier & Postage	0.00	11.00	11.00	400.00	-389.00
Translations	3,175.00	2,360.00	5,535.00	10,000.00	-4,465.00
Office Supplies	599.85	352.04	951.89	1,200.00	-248.11
Advertising & Promotions	0.00	0.00	0.00	530.05	-530.05
Annual General Meeting	0.00	664.79	664.79	1,500.00	-835.21
Meetings and Travel	0.00	3,387.71	3,387.71	8,000.00	-4,612.29
Conference Fees	0.00	1,181.25	1,181.25	2,000.00	-818.75
Professional Development	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Miscellaneous Expenses - Sales Taxes	166.62	0.00	166.62	166.62	0.00
Contingency	0.00	0.00	0.00	646.83	-646.83
Total General & Admin. Expenses	17,541.50	17,984.15	35,525.65	56,331.00	-20,158.52
TOTAL EXPENSE	17,541.50	17,984.15	35,525.65	404,600.00	-369,074.35
NET INCOME	0.00	6,430.49	6,430.49	0.00	6,430.49